

DE L'EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE DU CANTON DE NEUCHATEL

Le mercredi 14 juin 2006 à Malvilliers

Présidence: Pasteur Phil Baker

Vice-présidence: M. Jacques Laurent

Presse: Chargée de l'information et de la communication :

Mme Catherine Lüscher

RTN 2001 : M. Jean-Marc Aellen

L'Express et L'Impartial : M. Alexandre Bardet

Députés à voix consultatives:

Armée du Salut : M. Timothée Houmard

Eglise catholique chrétienne : Mme Françoise Schetty

Fédération des Eglises Evangéliques Libres : M. Erino Lehmann

45 députés sont présents, ainsi que 5 suppléants.

A 8h10, **le président** ouvre la 151^e session du Synode, et donne la parole pour la prière d'ouverture à la pasteure **Corinne Cochand-Méan**.

Le président remercie la pasteure et excuse M. Vincent Genzoni, qui s'est blessé et qui est remplacé par M. Jacques Laurent, à la vice-présidence. Il continue en saluant les invités, dont certains prendront la parole lors du culte. Il signale une erreur du libellé au point 13 de l'ordre du jour de la session. Il comprend une introduction suivie de trois rapports :

- Equivalence de traitement pour les leçons de religion entre Ecole secondaire et Ecole primaire.
- Cantonalisation de l'enseignement religieux à l'école.
- Aumônerie à l'Ecole secondaire.

Le président rappelle que le Culte d'installation de l'éventuel nouveau président du Conseil synodal (pour ne pas anticiper les votes !) aura lieu à 17h30 à la collégiale de Valangin. Il poursuit en signalant que le Synode est maître de l'ordre du jour et demande s'il y a des propositions de changements.

Le pasteur Joël Pinto, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, propose de joindre aux mesures d'économies proposées par le Conseil Synodal, les mesures d'accompagnements. Il demande donc que la motion de l'Entre-deux-Lacs soit débattue directement après le point 8 : mesures d'économies.

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, pour le Conseil synodal, propose de maintenir l'ordre du jour tel que proposé. Le point 9, rapport du Conseil synodal concernant le Louverain, qui se verrait déplacé, doit absolument être traité lors de ce Synode.

Le président procède au vote de la proposition de changement de l'ordre du jour.

Au vote, la proposition de l'Entre-deux-Lacs est acceptée par 21 voix contre 13 et 16 abstentions.

Le pasteur Pierre de Salis, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, propose deux modifications à l'ordre du jour. La première demande que le point 13 (Enseignement religieux à l'école, équivalence de traitement, cantonalisation et aumônerie à l'école secondaire) soit déplacé

au point 9. L'idée étant de traiter ce point à un moment plus favorable qu'à la fin du Synode. De plus, comme les résolutions demandent de "prendre acte", cela pourrait être débattu assez rapidement. Ces rapports ne risqueraient pas d'être, pour la troisième fois, remis à une éventuelle session de relevée.

Puisque le Synode vient d'accepter le changement de l'ordre du jour en mettant la motion de l'Entre-deux-Lacs au point 9, **le président** demande si la proposition du TheF est de mettre le rapport aux points 9 ou 10.

Le pasteur Pierre de Salis, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, demande que cela soit déplacé au point 10.

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, pour le Conseil synodal, s'oppose à ce changement, car le Synode a insisté pour que le rapport du Louverain soit traité ce jour. Si le Synode repousse ce point, il y a un grand risque qu'il soit reporté à une séance ultérieure.

Le pasteur David Allisson, paroisse La Chaux-de-Fonds, attend avec impatience la possibilité de s'exprimer sur la question du Louverain et refuse cette demande de modification de l'ordre du jour.

Le président procède au vote de la proposition de changement de l'ordre du jour.

Au vote, la proposition du Centre cantonal Théologie, Education et Formation est clairement refusée.

Le pasteur Pierre de Salis, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, demande de faire figurer à l'ordre du jour une déclaration concernant le document "modalités d'application des priorités". Suite aux décisions du Synode de décembre 2005 concernant les priorités, le Conseil synodal a établi un document d'application qui a été joint aux documents de ce jour. Le but n'est pas de revenir sur le choix de ces priorités, mais sur leur mise en application. Ce document suscite de vives inquiétudes, voire le rejet, car il traite les questions de manière trop technocratique et peu conforme à la pratique de l'EREN. Le TheF propose donc que le Conseil synodal suspende provisoirement ce document pour le reprendre en concertation avec les diverses instances et les forces vives de l'Eglise. Le TheF ne veut pas émettre une critique sur le fond, ni causer de la peine à qui que ce soit, mais désire assurer aux décisions du Synode les meilleures chances de succès, dans des délais plus raisonnables que ceux qui sont proposés. Le TheF demande donc un point supplémentaire pour tester et vérifier la pertinence de cette feuille de route proposée à titre de modalité d'application, logiquement au numéro 8 de l'ordre du jour, après les visions prospectives.

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, pour le Conseil synodal, précise que, sur un plan formel, il n'est pas possible d'ajouter un point à l'ordre du jour qui n'a pas été préparé par les Conseils paroissiaux et de Centres cantonaux. Le Synode a accepté des priorités, le Conseil synodal a proposé des modalités. Ce n'est pas de la compétence du Synode de se prononcer sur ces modalités. En troisième lieu, les délais qui paraissent très contraignants sont en fait des points de repère pour avancer. Certaines modalités sont déjà appliquées dans quelques paroisses.

Le pasteur Pierre de Salis, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, comprend que le Synode étant maître de l'ordre du jour, il peut en modifier l'ordre ou y ajouter des points.

Le président précise que la demande du ThEF n'est pas recevable puisqu'on ne peut pas ajouter un point qui n'est pas préparé. L'ordre du jour est préparé par le Bureau du Synode et le Conseil synodal. Il aurait fallu proposer une motion.

L'ordre du jour voté précédemment est donc accepté. Il a la teneur suivante:

1. Validations d'élections complémentaires de députés et de suppléants
2. Prise de congé de la présidente du Conseil synodal et des conseillers synodaux sortants
3. Election au Conseil synodal :
 - a) à la présidence
 - b) 1 membre laïc, ministre et éventuellement un 2^e ministre
4. Demande de consécration pastorale et diaconale.
 - Rapport de la Commission de consécration
5. Rapport du Conseil synodal sur sa gestion (rapport d'activités)
 - Commentaires de la Commission d'examen de la gestion
 - Examen du rapport
6. Comptes de l'exercice 2005 :
 - Information du Conseil synodal concernant les finances de l'EREN
 - Présentation des comptes 2005 par le Conseil synodal
 - Commentaires de la Commission d'examen de la gestion
 - Rapport de l'Organe de contrôle
7. Rapport du Conseil synodal concernant les Visions prospectives, quelques pistes
8. Mesures d'économies
 - Rapport du Conseil synodal concernant les Mesures d'économies II
 - Rapport du Conseil de Fonds de garantie concernant la modification du règlement du Fonds.
9. Motion de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs
10. Rapport du Conseil synodal concernant Le Louverain
11. Rapport du Conseil synodal concernant la nouvelle politique d'entraide
 - cible 2007.
12. EREN 2003 :
 - Information de la Commission d'examen de la gestion, évaluation du Synode et de son Bureau
 - Rapport du Conseil synodal sur les Centres cantonaux
13. Rapport du Conseil synodal concernant le jour de la session du Synode
14. Introductions aux trois rapports du Conseil synodal :

- Rapport sur l'équivalence de traitement pour les leçons de religion entre Ecole secondaire et Ecole primaire.
- Rapport sur la cantonalisation de l'enseignement religieux à l'école
- Rapport du Conseil synodal sur l'aumônerie à l'Ecole secondaire.

15. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux ou des députés

1. Validations d'élections complémentaires de députés et de suppléants

a) Nouveaux / Nouvelles député(e)s :

M. Jean-Samuel Bucher, Communauté Fontaine-Dieu
 M. Jean-Pierre Emery, paroisse de Neuchâtel, laïc,
 Mme Elisabeth Reichen-Amsler, paroisse de Neuchâtel, permanente
 Mme Françoise Vuilleumier, paroisse La Chaux-de-Fonds, laïque

b) Nouveaux / Nouvelles suppléant(e)s :

M. Pierre Bridel, paroisse de Neuchâtel, laïc

Le président propose de voter en bloc par un levé de mains.

Au vote, les élections complémentaires des députés et suppléants sont validées.

Elections complémentaires :

Le président annonce que l'élection se fera par bulletins secrets.

a) Fonds immobilier.

Personne n'a encore été trouvé.

b) Commission d'examen de la gestion (1 membre ministre)

Le pasteur Pierre de Salis est démissionnaire, **le pasteur François Dubois** est candidat.

Au vote, le pasteur François Dubois est élu à la Commission d'examen de la gestion par 49 voix contre 1.

c) Synode missionnaire (1 membre et 1 suppléant)

M. Yann Miaz est candidat

Au vote, M. Yann Miaz est élu député au Synode missionnaire par 49 voix contre 0 et 1 bulletin nul.

2. Prise de congé de la présidente du Conseil synodal et des conseillers synodaux sortants

Le président donne la parole à la pasteure Isabelle Ott-Baechler pour prendre congé des conseillers synodaux sortants.

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, pour le Conseil synodal, aimerait exprimer sa reconnaissance aux deux conseillers synodaux sortants. Premièrement **Mme Michèle Allisson** qui a fait partie du Conseil synodal depuis 1999 et de son Bureau depuis 2003. Avec le Conseil synodal, elle a mené à bien, entre autres, le processus EREN 2003. Mme Allisson a saisi l'opportunité des mesures d'économies pour prendre une retraite anticipée. Comme diacre au sein du Conseil synodal, elle a soutenu l'idée d'une Eglise

engagée dans la diaconie. Elle en a sans cesse rappelé l'importance, particulièrement en travaillant au développement de la diaconie de proximité, et regrette qu'aucun(e) diacre ne se présente pour la remplacer. Elle a fait part avec sagesse, parfois modestie, mais toujours avec persévérance, de l'importance de l'engagement auprès des plus démunis et de celle de tisser des réseaux de soutien et d'entraide.

La pasteure Isabelle Ott-Baechler remercie Mme Allisson de son engagement, sa patience, son efficacité au sein du Conseil synodal. Elle lui souhaite une bonne suite et plus de disponibilité pour s'occuper de ses petits-enfants.

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, pour le Conseil synodal, annonce que **M. Michel Humbert**, lui aussi, quitte le Conseil synodal alors qu'il y est entré en début de législature. Après avoir présidé le Consistoire de Neuchâtel pendant plusieurs années et encouragé par l'expérience qu'il avait faite en tant que président du groupe des Eglises chrétiennes du Canton autour de l'Arteplage lors de l'exposition nationale, il a souhaité se mettre au service de l'Eglise en entrant au Conseil synodal. Après quelques années, et pour des raisons personnelles, M. Humbert a exprimé le désir de se retirer.

La pasteure Isabelle Ott-Baechler le remercie de son engagement bénévole au sein de l'Eglise, et lui souhaite encore de belles années d'activités au sein de l'EREN.

Le pasteur Phil Baker, président du Synode, prend congé de la pasteure Isabelle Ott-Baechler, présidente du Conseil synodal, par une allégorie footballistique d'actualité ! Bien qu'elle portera le maillot de l'EREN jusqu'au 31 août, c'est aujourd'hui qu'il faut prendre congé de la capitaine de l'équipe cantonale. C'est en 1999 que Mme Ott-Baechler a été choisie comme capitaine. L'assistance ayant reconnu ses capacités à bien lire le jeu et à jouer une fonction de pivot. Son rôle central pendant la campagne de qualification pour EREN 2003 lui a souvent fait trouver les paroles pour inspirer toute l'équipe. Aucun joueur ne fait l'unanimité et certains dans le club l'auraient bien sanctionnée, il y a deux ans par un carton rouge. C'est dans ces moments-là qu'elle a pu compter sur le soutien de toute l'équipe et des supporters. Comme capitaine, elle a permis à chaque joueur de s'exprimer sur le terrain, tout en maintenant la direction qui mène au but. Malheureusement, la blessure qui l'empêche de jouer aux 100% de ses capacités l'oblige à démissionner de la première équipe. Mais elle continuera à remplir d'autres rôles tels que coach, soigneuse, consultante, et restera active au sein du mouvement sportif du Grand Entraîneur. Elle vient grossir les rangs des présidents d'honneur, qui continuent à soutenir le club par tous les moyens. Le président la remercie vivement et donne la parole à M. Georg Schubert.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, a le plaisir et l'obligation d'adresser quelques mots à Mme Ott-Baechler. Que dire ? Faire une analyse d'historien : énumérer les sujets et les séances présidées, compter les cartouches d'encre utilisées, se demander ce qu'il reste après sept années de présidence, les moments forts des débats au Synode, les séances parfois trop longues avec des sujets difficiles. M. Schubert a choisi trois mots clés. Tout d'abord sa disponibilité à prendre cette responsabilité. Tâche lourde, mais intéressante avec le défi d'EREN 2003. Il a fallu convaincre une Eglise qui se veut en réforme constante mais qui n'aime pas trop bouger. Elle a été disponible pour les Conseillers synodaux, pour le Conseil synodal et pour l'Eglise. Le deuxième point est sa manière de travailler en équipe, en cherchant l'avis des autres, en respectant l'avis des collègues qui travaillent bénévolement sans avoir la vue d'ensemble

d'une présidente. Le troisième point est sa capacité à changer d'avis. Avoir une opinion n'est pas si simple : qu'est-ce que je pense de telle chose, et pourquoi je le pense. Mais il est encore plus difficile de changer d'avis, d'évaluer les arguments des autres, de les peser et finalement arriver à changer d'idée. Konrad Adenauer, chancelier allemand a dit : "Personne, même pas l'opposition, ne peut m'empêcher d'apprendre quelque chose". Il n'est pas simple de terminer un mandat avant le temps prévu. M. Schubert termine en donnant une image qu'il a entendue dernièrement :

Les antilopes, dans la savane africaine, sont parfois obligées de traverser une rivière. Une antilope n'a aucune chance et ne traverse jamais seule, ses forces ne lui suffiraient pas. Elles sont obligées de travailler en équipe, mais une seule ne pourrait pas conduire le troupeau à travers la rivière. Il faut changer la tête du peloton. Une antilope commence, après quelque temps une autre la remplace lui permettant de se laisser glisser derrière les autres et ainsi de suite. L'Eglise traverse actuellement des eaux troublées, et c'est peut-être le moment de changer. M. Georg Schubert espère que Mme Ott-Baechler trouvera une bonne place derrière les autres pour se laisser glisser.

Le président et M. Georg Schubert offrent un tableau du peintre Aksouh à la présidente du Conseil synodal qui assure, avant même de finir d'ouvrir le paquet, qu'elle est certaine d'aimer ayant vu l'étiquette !

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, à titre personnel, prend congé officiellement du Synode avec toutes sortes d'émotions contradictoires, après ce qu'elle vient d'entendre et avoir reçu un si beau cadeau. Emotion teintée de tristesse et de frustration, car il y a encore des projets qu'elle aurait voulu mener à bien. Dans ces émotions, il y a aussi le soulagement de pouvoir remettre à d'autres cette importante responsabilité. Mais ce qui domine, c'est la joie. La joie d'avoir pu accomplir ce ministère jusqu'ici, d'avoir mené à bien un certain nombre de projets, d'avoir pu collaborer efficacement avec une équipe, ce qui est aussi une expérience d'enrichissement spirituel. La joie de rentrer dans le rang et de reprendre un travail paroissial à 50% comme référente d'un lieu de vie. En 1999, lors de son élection au poste de présidente, La pasteure Ott-Baechler avait annoncé qu'il fallait faire une révolution copernicienne : prendre conscience que l'EREN n'était plus au centre du monde des Neuchâtelois. Il a fallu prendre, en quelque sorte, la mesure d'une Eglise entrant dans la minorité. Elle ne pensait pas si bien dire, et le Synode, puis le Conseil synodal ont eu raison d'entrer dans le projet EREN 2003. Ce qui a guidé ce choix, ce sont aussi les échanges (entre les paroissiens, le Synode et le Conseil synodal lors des rencontres "Au coin du feu") et la volonté d'intégrer les objections (Conseils de communauté locale par exemple). Ce qui a marqué la présidente, c'est la période juste avant la votation du mois de novembre 2002 : beaucoup étaient pris par le doute, se demandant même si le projet allait être accepté. Finalement, le résultat a été un succès, qui est celui de toute l'Eglise qui a eu le courage de changer pour être plus fidèle à sa mission. Un changement que les communes du canton commencent également à envisager. Un autre chantier important pour le Conseil synodal est le processus lancé en 1997 de deux journées qui réunissent tous les permanents et le Conseil synodal environ tous les deux ans et qui a certainement eu un impact important dans la vie de l'Eglise. Le but est d'y développer une culture commune, un esprit de confiance réciproque, de la franchise respectueuse entre collègues et un partage de celui qui est le cœur de chaque vocation : le Christ. Grâce à ces journées, il y a eu une ébauche de changement de culture, et il reste encore beaucoup à faire.

Un autre dossier important est celui sur les priorités, le Conseil synodal et le Synode ont réussi à se mettre d'accord, ce qui est remarquable.

La pasteure Isabelle Ott-Baechler poursuit en évoquant des moments difficiles en particulier la maladie et le décès de Mme Anne-Marie Bonjour, qui a été longtemps secrétaire au Conseil synodal, une collaboratrice précieuse, mais avant tout une amie. Un autre moment pénible a été le moment où le Conseil synodal a pris conscience des difficultés financières et des mesures qui devaient être prises, en particulier la diminution des postes. C'est un sentiment à la fois de tristesse et de fierté : tristesse car un certain nombre de collègues ont décidé de prendre une retraite anticipée et l'Eglise est ainsi privée de leurs compétences irremplaçables. Fierté car dans l'épreuve s'est exprimée la solidarité, ce qui est également un témoignage. Pour terminer, elle exprime sa reconnaissance aux conseillers synodaux, au Bureau, et aux membres du groupe de direction EREN 2003: tous, sans compter la qualité du travail d'équipe, vont énormément lui manquer. Elle remercie tous les collaborateurs et collaboratrices du Faubourg de l'Hôpital 24, lieu de détente où la bonne humeur et la plaisanterie règnent surtout en cas de surcharge de travail et où personne ne travaille chronomètre en main.

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, remercie également ses amis, surtout ceux parmi ses collègues qui ont su faire la part des choses, voir la personne derrière la fonction; des amis qui le resteront même après le 31 août ! Elle remercie tout particulièrement son mari, de sa patience, sa flexibilité et son humour. Enfin, elle désire remercier les députés et les collègues du Synode qui ont fait confiance à une femme, la première à ce poste, ce qui a été un honneur, une expérience passionnante et formatrice. Elle aimerait dire au président du Synode, que lorsqu'elle avait huit - dix ans, elle était gardien de but dans l'équipe de football des Valangines. Elle n'a jamais été "milieu de terrain" et n'a pas réussi les 51 passes du footballeur Johan Vogel lors du match Suisse - France. Elle a été touchée par cette comparaison footballistique.

"On mesure l'intelligence d'un individu à la quantité d'incertitude qu'il peut supporter". Il y a un mois, cette pensée attribuée au philosophe Kant a été citée lors du forum des Cents, organisé par le magazine l'Hebdo. L'Eglise est dans le temps de l'incertitude, c'est aussi le temps de l'imagination et du courage. Deux qualités que la pasteure Isabelle Ott-Baechler reconnaît et souhaite au Conseil synodal renouvelé.

Le président remarque, par l'ampleur des applaudissements que le Synode remercie Mme Ott-Baechler de son travail, puis passe au point suivant.

3. Election au Conseil synodal :

a) à la présidence (ministre)

Le président annonce que seule la candidature du pasteur Gabriel Bader est parvenue au Bureau du Synode et demande s'il y a en d'autres. Ce n'est pas le cas. Il précise aussi que depuis le début de cette législature, il incombe au Bureau du Synode, et non plus à la commission des nominations qui a été abolie, de chercher des personnes aptes à remplir les postes de l'Eglise, comme membres de Commissions, Conseil synodal, voire son président.

Le président, pour le Bureau du Synode, présente le pasteur Bader pour l'élection au poste de président du Conseil synodal. Chacun ayant pu lire son CV ainsi que sa lettre aux députés, le président apporte quelques éléments complémentaires :

Le pasteur Gabriel Bader est devenu président du Synode en 1999, et le pasteur Phil Baker, alors secrétaire ministre, a pu observer avec admiration la précision de sa présidence et son calme apparent. Qualités apportées également pour son ministère en paroisse. En janvier 2004, Il est entré au Conseil synodal et a continué à se former. Il est co-responsable du département de l'Intérieur, poste qui demande beaucoup de doigté et de diplomatie : maîtrise des dossiers, clarté de ses explications, parfois fermeté pour défendre la position collégiale du Conseil synodal. Cela n'a étonné personne qu'il se sente appelé à accéder à la présidence. Son intérêt ne semble pas être le fruit d'une ambition démesurée, ni d'un désir d'être le chef incontesté, mais bien d'œuvrer au sein d'une équipe. Il y a donc un seul candidat, malgré l'appel général lancé par le Bureau du Synode ce qui est interprété comme un vote de confiance en la personne du pasteur Bader. Par une remarque plus générale, on peut certes regretter qu'après les élections de ce jour, le Conseil synodal montre un visage davantage masculin, surtout à un moment où le ministère pastoral et diaconal devient de plus en plus féminin. Cela n'enlève rien aux qualités des candidats présentés. Le Bureau du Synode invite toutefois chacun à réfléchir au fonctionnement de l'Eglise et à la difficulté à concilier le rôle de Conseiller synodal avec un emploi à temps partiel. Le Bureau du Synode n'hésite pas à recommander la candidature du pasteur Bader à la présidence du Conseil synodal.

Le pasteur Gabriel Bader, à titre personnel, précise qu'il a retenu cette phrase d'une participante à la journée synodale du mois de janvier, qui, entre deux ateliers, disait : "il y a trop de choses intéressantes". S'il se permet de présenter sa candidature, c'est à cause de cette phrase, mais aussi de la réalité qu'elle recouvre. Plus encore des personnes qui, par leur engagement, permettent qu'aujourd'hui, on puisse partager cette conviction : "dans l'Eglise, il y a trop de choses intéressantes".

Le pasteur Bader poursuit en choisissant deux regards à proposer en guise de présentation et pour dire sa motivation à travailler au sein du Conseil synodal et à plus forte raison comme président.

Le premier regard, rétrospectif, porte sur le processus EREN 2003. Ce qu'il dit lui appartient : Le processus EREN 2003 a laissé des traces.

Des traces difficiles : une certaine fatigue parmi les acteurs de l'Eglise, une certaine difficulté à redéfinir la place des organes de l'Eglise ou à parler des lieux où s'exerce l'autorité; mais surtout, EREN 2003 a laissé un certain flou quant aux contours de ce qu'est la communauté : son sens, ce qui rassemble les croyants réformés autour d'un intérêt commun, son identité communautaire. Cette question fondamentale donne lieu à des interprétations diverses dans les paroisses et suscite des malaises. Les uns pensent que la communauté doit être développée sur le lieu de vie; d'autres imaginent que c'est à la grande paroisse de développer une identité communautaire, d'autres encore essaient de jongler avec une combinaison des deux. Un certain nombre de difficultés rencontrées aujourd'hui sont liées au flou qui demeure sur le lieu d'une reconnaissance identitaire de la communauté.

A son sens l'identité communautaire relève du lieu de vie, mais, pas tel qu'il est défini actuellement. Il croit que des frontières paroissiales nouvelles, à quelques particularités près, permettront de travailler un bon bout de temps. Par contre, il faudra revoir la notion des lieux de vie qui constituent un reste de la structure précédente. Il faut les définir positivement, dans la dynamique d'un projet. On veut des lieux de vie, non pas comme signe d'une structure passée, mais comme signe de ce que l'Eglise veut réaliser. Autrement dit : le lieu de vie devrait avoir non pas les frontières des anciennes paroisses, mais les frontières qui permettent

d'imaginer la paroisse, d'y créer un sentiment d'appartenance. A son sens : un à trois, quatre lieux de vie.

EREN 2003 a laissé des traces positives. La trace d'une Eglise qui a fait preuve de beaucoup de courage, qui a su anticiper sur des difficultés à venir. La trace d'une volonté synodale d'aller vers une autre manière de travailler en Eglise : marquée par la notion d'équipe de travail. Que ce soit entre permanents et bénévoles ou entre permanents eux-mêmes, la vision du travail d'Eglise a été modifiée.

Enfin, EREN 2003 a entamé un travail important de repositionnement de l'Eglise dans la société. Il a fallu toucher à des sensibilités villageoises, à des habitudes civiles, politiques au sens large. L'Eglise a donc dû dépasser ses propres dimensions.

En dépit des difficultés constatées, de certains objectifs non atteints ou partiellement atteints, de sentiments de fatigue, voire de ras-le-bol, le pasteur Bader est convaincu que le processus EREN 2003 place l'Eglise dans une situation favorable pour affronter la suite du travail. La structure en douze paroisses et les questions laissées ouvertes quant à ce qu'est la communauté constituent des préalables à un autre projet.

A l'issue de l'évaluation qui sera faite l'année prochaine, il faudra pouvoir dire que le processus EREN 2003 est terminé. A partir de là, il faudra plancher sur un autre projet d'Eglise qui devra tenir compte des avantages créés par EREN 2003 et corriger ses faiblesses

Le deuxième est un regard sur l'avenir. Dans le travail à faire, il faudra distinguer plusieurs niveaux différents. Le premier niveau est de réfléchir aux questions fondamentales d'identité et de mission. Croit-on encore que l'Evangile est pertinent pour l'Eglise et la société ? En quoi ? Comment l'Eglise, en proie à une sécularisation largement reconnue, va-t-elle incarner cet Evangile ? L'Eglise doit se repositionner par rapport à une question aussi fondamentale. La pertinence de l'Evangile n'est plus évidente, pour la faire valoir, l'Eglise devra se montrer plus incisive, plus interventionniste dans les questions de société, plus active dans les questions de solidarité humaine et aussi plus profilée dans son témoignage d'Eglise réformée. L'Evangile dérange depuis le début. On s'est scandalisé, dans les premières Eglises chrétiennes, quand les croyants ont cru bon de rassembler dans la même salle des femmes, des hommes, des Juifs et des non-Juifs, des maîtres et des esclaves. L'Eglise a un peu perdu la vision corrosive de l'Evangile.

Un deuxième niveau de travail consistera à parler de l'organisation de l'Eglise et du type d'Eglise. Poser quelques règles ecclésiologiques, quitte à les remettre en question plus tard, mais les mettre au jour. On entend souvent revenir une sorte d'alternative entre ce qu'on appelle une Eglise multitudiniste et une Eglise confessante. Or cette alternative n'est plus adéquate, d'abord parce que le mot multitudiniste comprend le mot "multitude" et qu'on ne peut plus parler, aujourd'hui, d'une Eglise de la multitude - ça ne veut pas dire qu'il faille abandonner les caractéristiques de cette Eglise, mais le vocabulaire ne s'y prête plus. L'inadéquation de cette alternative, c'est que les mots "multitudiniste" et "confessant" ne sont pas entièrement antinomiques : on peut rêver d'une Eglise multitudiniste qui reprenne quelques facettes d'une Eglise confessante et inversement. En lieu et place de cette alternative le pasteur Bader plaide pour une Eglise réformée, une Eglise qui n'a pas peur de remettre en question, jusqu'à sa théologie, donc qui a un regard critique sur elle-même.

Une Eglise dont on devient membre par un acte d'adhésion - qu'il faut valoriser - mais qui n'est pas sanctionné sur une question de dogme. C'est le candidat qui choisit son adhésion.

Une Eglise qui admet le pluralisme théologique, ce n'est pas une forme de tolérance à outrance, c'est une exigence difficile. Imaginer qu'on peut

être dans une même Eglise avec différents types de réponses théologiques à donner aux questions de vie. C'est un défi de liberté; un défi qui est aux antipodes de la démagogie. Cela ressemble d'ailleurs aux premières Eglises chrétiennes : on en voit les traces déjà dans le nouveau testament.

Une Eglise qui se profile d'une façon particulière dans la société, comme une Eglise qui respecte la laïcité de la société, qui la défend même. Non pas une laïcité où l'Eglise n'a plus de rôle, mais une laïcité où les rôles de l'Etat et de l'Eglise ou d'autres mouvements religieux sont clarifiés. L'Eglise doit jouer un rôle : le rappel d'une histoire marquée par la tradition judéo-chrétienne, la défense de valeurs morales et de repères. Enfin, elle doit tenir une voix prophétique dans l'annonce d'un évangile corrosif, c'est-à-dire d'un Evangile qui dérange, qui remet en question, qui renverse les échelles de valeur.

Le troisième niveau concerne le fonctionnement. Quelles sont les mesures que l'Eglise prendra pour s'organiser, pour assurer sa viabilité structurelle et financière ? Quelles sont les mesures concrètes qui permettront de voir que l'Eglise a la capacité de faire face aux changements ?

Aujourd'hui, par exemple, la façon dont on s'inscrit comme membre de l'Eglise, consiste en une coche dans un formulaire civil. C'était peut-être valable pour une Eglise de la multitude, pas pour une Eglise dont l'existence institutionnelle n'est plus de l'ordre de l'évidence. Il faudra trouver des actes qui permettent de valoriser le choix d'adhérer à l'Eglise réformée. Autre exemple : plusieurs aspects organisationnels ressemblent encore à un comportement d'Eglise qui se considère comme une institution de droit public. Elle ne l'est plus depuis 60 ans, mais elle en conserve encore certains réflexes. Il y a des mesures concrètes à adopter qui doivent correspondre aux choix que l'Eglise aura préalablement discutés.

Il y donc trois niveaux : 1) identité et mission, 2) définition de l'Eglise et 3) fonctionnement. Par bonheur, le président du Conseil synodal qui sera élu ne fera pas tout cela. Parce que, d'une part, le travail d'Eglise ne peut être qu'un travail d'équipe. L'état d'esprit constructif au sein du Conseil synodal, l'exigence de transparence et la qualité de l'engagement des Conseillers synodaux sont certainement des facteurs qui l'encouragent à présenter sa candidature.

D'autre part, le président du Conseil synodal se trompe. Il n'a pas toutes les ressources nécessaires, il ne dispose jamais de toutes les informations, il n'est pas toujours en mesure de prendre distance et risque de perdre de vue la réalité du travail sur le terrain. Le président du Conseil synodal, pour oser être président, a donc besoin que l'Eglise soit véritablement Eglise.

Comme il n'y a pas de questions, **le président** invite le pasteur Gabriel Bader à quitter la salle afin que le Synode puisse voter à bulletins secrets.

Au vote, le pasteur Gabriel Bader est élu président du Conseil synodal par 48 voix contre 2 bulletins blancs.

Le pasteur Gabriel Bader revient pour son discours d'après élection : "Il y a parfois des élections qui ont l'heur de ne pas provoquer la surprise générale. Lorsque le score lui-même indique une absence de concurrence, lorsque les candidats ne se bousculent pas au portillon, lorsque le suspense n'est pas soigneusement entretenu. Les dés seraient-ils pipés d'avance ?

M. Bader parle, bien sûr, de l'élection, aujourd'hui-même, de Mme Doris Leuthard au Conseil fédéral ! Et c'est dommage, non pas que Mme Leuthard aille vers une élection un peu courue d'avance, ni pour sa personne qui présente certainement des atouts intéressants, mais dommage pour le

législatif qui ne peut pas se prononcer sur un choix de projet, de regard, mettre en concurrence, au moment du choix, non seulement deux ou trois personnes, mais surtout, deux ou trois visions.

Alors on peut s'interroger sur le pourquoi : pourquoi Doris Leuthard est-elle la seule candidate plausible ? Ses qualités extraordinaires, son charme ou sa capacité de communication auraient-ils eu raison des éventuelles prétentions de concurrents ? Une institution ne peut pas fonctionner avec une personnalité assez forte pour remettre en cause le processus démocratique. En dépit de l'irréalisme de cette hypothèse, on peut penser raisonnablement, que Mme Leuthard a senti qu'elle avait recueilli un capital de confiance suffisant pour s'engager et doit être reconnaissante de la confiance qui lui est accordée. Autre hypothèse : peut-être les prétendants à la fonction se sont-ils découragés face à certains types de difficultés. On parle de sérieux problèmes financiers, largement communiqués à la presse, on se sépare de collaborateurs, on anticipe les retraites. Plusieurs trains de mesures d'économies sont proposés qui suscitent des réactions et de l'inquiétude. Le pasteur Gabriel Bader précise qu'il parle toujours de la Confédération ! Dans ce contexte, on peut imaginer que d'aucuns aient préféré laissé leur place.

S'il était à la place de Mme Leuthard, il ne pousserait pas trop loin l'interprétation des résultats de son élection. D'une part, ce serait extrêmement dangereux, les facteurs influençant le nombre de voix sont assez nombreux pour que le score des urnes, même exceptionnel, ne suscite pas un excès d'orgueil quant à l'interprétation qu'il faut en donner. D'autre part, et c'est le plus important, le résultat des urnes étant proclamé, l'élection fait déjà partie de l'histoire ancienne. C'est fini : Mme Leuthard n'est plus la candidate unique à l'élection. Désormais, elle fait partie d'un exécutif qui recherche la collégialité, d'une équipe qui doit travailler ensemble. Elle est soumise à cette exigence et le législatif n'aura de cesse d'exercer un regard critique sur son travail d'équipe. L'enjeu ne tourne donc plus du tout autour d'un score d'élection, mais autour de la capacité de la nouvelle conseillère à fédérer des personnes, mais aussi une histoire : le respect de l'histoire passée, des personnes qui l'ont construite, des prédécesseurs, puis le mouvement à apporter pour la suite de l'histoire.

En dépit d'une élection que certains qualifieraient de dépourvue de suspens, Mme Leuthard ne sera rien, ni pour la politique, ni pour l'histoire suisse, ni pour le peuple suisse, si elle ne sait pas écouter, entendre, et travailler avec ses différents partenaires.

Dès aujourd'hui elle ne peut plus être seule et doit s'en souvenir, ses partenaires aussi : ils ne peuvent pas se permettre de la laisser seule..."

Le pasteur Gabriel Bader termine en remerciant le Synode de sa confiance.

b) 1 membre laïc, ministre et éventuellement un 2^e ministre

Le président poursuit en expliquant que le pasteur Gabriel Bader ayant été élu et Mme Michèle Allisson ayant démissionné, il y a deux places de ministres à repourvoir au sein du Conseil synodal. Il y a deux candidats, beaucoup auraient souhaité maintenir la tradition qu'il y ait un ou une diacre. Mais les contacts qui ont été pris n'ont rien donné car certains étaient touchés par la retraite anticipée et d'autres par des temps partiels. Les femmes ont aussi été sollicitées, mais, malgré quelques hésitations, il n'a pas été possible de présenter une candidate. Le Bureau du Synode n'a pas non plus trouvé une personne laïque pour remplacer M. Humbert. C'est difficile pour quelqu'un qui travaille de donner du temps pour le Conseil synodal. Le Bureau du Synode, toutefois, est toujours en recherche, et présente aujourd'hui deux ministres pour deux postes de

ministres au Conseil synodal. Le président continue en donnant quelques indications de procédure.

M. Armand Kurth, paroisse La Chaux-de-Fonds, présente le pasteur Werner Habegger, en tâchant de ne pas redire ce que les députés ont pu lire dans le rapport. En guise d'introduction et à titre de plaisanterie, la bonne raison d'élire le pasteur Habegger au Conseil synodal est que les députés n'ont pas le choix ! M. Kurth poursuit en donnant quelques autres bonnes raisons : la première est que, bien qu'exerçant un ministère cantonal, il continue d'habiter le haut du canton, plus précisément à la Chaux-de-Fonds, ville à laquelle il reste très attaché. Bien que ces clivages puissent paraître artificiels à l'heure où il faut travailler dans une unité, M. Armand Kurth croit qu'il est important que les différentes régions du canton soient représentées au Conseil synodal. Le pasteur Habegger a longtemps représenté sa paroisse d'alors au Consistoire. Il a un caractère bien trempé, ce qui ne veut pas dire incapacité à travailler en équipe : il est en effet à l'écoute des gens. Il a également une capacité à découvrir des personnes pour exercer des fonctions : président du Consistoire, couple pour fonctionner comme caissiers, deux personnes capables d'informatiser le secrétariat, etc. Le pasteur Habegger est un homme enthousiaste, capable, de caractère et plein d'idées.

Le pasteur Werner Habegger remercie M. Armand Kurth de sa présentation et pour faire suite à l'intervention du pasteur Gabriel Bader sur les perspectives, aimerait dire, comme les jeunes le font souvent lors d'un tour de table : "moi c'est comme lui" ! Mais un bon animateur se doit de dire "comme lui, comment ?" C'est donc en toute humilité qu'il donne quelques idées sur sa vision de l'Eglise et sur les enjeux pour les années à venir. De tradition mennonite, et ayant gardé d'excellents contacts avec cette Eglise, M. Habegger n'est pas nostalgique de cette Eglise confessante, mais regrette la légèreté de ses structures, sa souplesse et son idéal de liberté. Valeurs que l'on peut espérer pour l'EREN. Une Eglise qui se donne les moyens d'arrêter de s'épuiser à vouloir être trop grande, pour retrouver le plaisir du témoignage et de l'action. Une Eglise peuplée d'enfants, de jeunes, de familles, d'hommes qui savent pourquoi ils en sont membres. M. Habegger souhaite que l'EREN puisse se mettre d'accord sur une définition d'Eglise, peut-être même une confession de foi réaliste et profonde, communicable : une sorte de base d'accord minimale. Au chapitre des enjeux à venir, il y a, bien entendu, l'urgence financière, avec les réflexions, les choix et les prises de décisions qui s'imposent. Il aimerait relever un seul enjeu, futile parce que pédagogique : le concept d'"entreprise apprenante". Sans mettre au mot "entreprise" une connotation économique péjorative, mais parce qu'il contient le mot entreprendre, en apprenant ensemble. Il rappelle quelques bases pour favoriser l'apprentissage : "Il faut que ce que je veux apprendre ou faire ait du sens pour moi, je dois être acteur de mon apprentissage, responsable de mes choix et en assumer les conséquences. Je suis capable de prendre de la distance pour évaluer mes choix et en changer si nécessaire. Je suis reconnu par mon vis-à-vis avec cette compétence". Cette dynamique est valable autant pour un individu que pour un groupe. Passer d'une culture d'enseignement à une culture d'apprentissage est un enjeu essentiel pour l'avenir de l'Eglise qui y gagnera en confiance, en responsabilités partagées et en créativité. Voilà l'Eglise à laquelle M. Habegger est fier d'appartenir et pour laquelle il est prêt à se mettre à son service.

M. Michel Colomb, paroisse du Val-de-Ruz Nord, la Cascade, présente la candidature du pasteur Fred Vernet. Il y a près de seize ans, la paroisse de Cernier a dû trouver rapidement un nouveau pasteur. Le président du

Conseil d'alors avait eu cette information : un pasteur suisse quelque part dans le Pacifique désirait rentrer au pays pour permettre à ses enfants de commencer leur scolarité, les démarches ont été entreprises. Les miracles sont certainement plus fréquents qu'on pourrait le croire, car quelques semaines plus tard, le pasteur Vernet entrait en fonction ! Il y vécut deux ministères complets, appréciés non seulement par les paroissiens, mais par la population. C'est un homme de contact, son bagage intellectuel, son expérience, ses facultés d'analyse, son langage direct, sa disponibilité et sa générosité ont laissé une trace profonde dans l'Eglise régionale. Le pasteur Vernet lui ayant expressément demandé de parler de ses défauts, M. Colomb précise que, contrarié, le pasteur Vernet devient parfois insupportable ! Mais heureusement, il sait parfaitement mettre de l'eau dans son vin. Marié, père de quatre enfants, il a fait ses études de théologie à Genève. Ses emplois pastoraux l'ont conduit à St-Imier, Tahiti, Cernier, puis dans l'institution psychiatrique de Perreux comme aumônier. M. Michel Colomb recommande vivement la candidature du pasteur Fred Vernet.

Le pasteur Fred Vernet, remercie Michel Colomb de son exagération outrancière ! Dans sa pièce "Abraham sacrificiant", Théodore de Bèze disait : "prêtez-moi vos oreilles, je vous les rendrai à la fin", il en dit donc autant au Synode. L'EREN doit passer un virage des plus difficiles et nécessaires de son histoire. Mais l'EREN est faite avant tout de croyants : des hommes, des femmes, des enfants qui sont saisis par le Christ. Pas forcément des administrés, des employés ou des chefs, et là, M. Vernet avoue son allergie aux termes "entreprise" et "management". Une Eglise du Christ qui lui appartient et pas le contraire ! L'EREN a de belles traditions, des valeurs importantes à défendre et pourrait retrouver sa fierté d'être évangélique et réformée. La justification par la foi, la liberté d'expression et de protestation, l'accession directe à Dieu, l'égalité entre petits et grands sont des valeurs qui valent la peine d'être défendues, particulièrement dans le monde d'aujourd'hui. L'Eglise doit se donner les moyens avant tout de promouvoir ce en quoi elle croit, et pas seulement adapter sa mission à ses moyens ! Prier avant de penser, penser avant d'agir, agir en priant. Garder un intérêt à provoquer ceux qui sont aujourd'hui les grands, les puissants. L'Evangile est un chemin de développement personnel et communautaire, local et international. Ce qui le motive à se présenter comme candidat c'est : la prière, du temps et de l'énergie disponibles, et l'envie de s'y frotter plutôt que de rester éternellement au rang des bougons et des râleurs. Il peut mettre à disposition une variété d'expériences sur place et à l'étranger, en paroisse et comme aumônier spécialisé, l'envie de garder les yeux ouverts sur des enjeux qui dépassent ceux de l'EREN et du canton, et utiliser des outils d'écoute et de communication qu'il a peu à peu apprivoisés ces dernières années. Il termine en "rendant leurs oreilles" aux députés !

Le président invite les candidats à sortir et procède à l'élection par bulletins secrets en donnant quelques explications pratiques.

Au vote, le pasteur Werner Habegger est élu membre ministre au Conseil synodal par 43 voix et 5 bulletins blancs.

Au vote, le pasteur Fred Vernet est élu membre ministre au Conseil synodal par 47 voix et 1 bulletin blanc.

4. Demande de consécration pastorale et diaconale.

Rapport de la Commission de consécration

Il y a deux candidates : La pasteure Yvena Garraud pour la demande de consécration pastorale et Mme Adrienne Magnin en vue de la consécration diaconale. **Le président** demande aux candidates de sortir de la salle.

Le pasteur Robert Tolck, pour la Commission de consécration, présente les rapports des candidates globalement. Toutes deux viennent du continent américain : la pasteure Yvena Garraud d'Haïti et Mme Adrienne Magnin du Canada. Ces deux jeunes femmes sont néanmoins très différentes : Mme Garraud est plutôt réservée, souriante, discrète voire secrète. Mme Magnin est vive, avec quelque chose de flamboyant, comme son rire. Mais l'une et l'autre toutes en profondeur de foi, de conviction, de volonté de servir le Christ. Munies d'une expérience de vie riche et complexe, d'un parcours de formation exigeant et varié, comme on peut le constater à la lecture des rapports. Tout cela, c'est de la détermination, qui est un fruit et un signe de leur vocation. La Commission de consécration a recueilli à leur sujet plusieurs échos positifs, particulièrement à la lecture des rapports d'évaluation de leur suffragance sur le terrain. C'est vrai de leurs compétences professionnelles comme de leurs relations et insertion sociale, et de leur adaptation à un nouveau milieu. La Commission de consécration demande donc au Synode d'accorder à la pasteure Yvena Garraud la consécration au ministère pastoral et à Mme Adrienne Magnin la consécration au ministère diaconal.

Comme il n'y a aucune question ou remarque, **le président** procède au vote.

Le Synode accepte la consécration pastorale d'Yvena Garraud.

Le Synode accepte la consécration diaconale d'Adrienne Magnin.

Le président annonce que le culte de consécration aura lieu le **29 octobre 2006**, dans un lieu qui reste encore à définir. Puis il donne la parole au pasteur Joël Pinto pour la prière de reconnaissance.

5. Rapport du Conseil synodal sur sa gestion (rapport d'activité)

- Introduction

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, pour le Conseil synodal, introduit le 2^e rapport d'activité élaboré dans sa nouvelle formule. Malgré un intérim au poste de chargé de la communication, le Conseil synodal, grâce à des aides internes, a pu mener à bien ce travail. Elle remercie tous les intervenants.

- Commentaires de la Commission d'examen de la gestion

M. Claude Laperrouza, pour la Commission d'examen de la gestion, remarque qu'en page 25 du rapport, on peut lire que la CEG a déjà donné une appréciation générale et qu'elle fait part de sa satisfaction devant la mutation de ce rapport, dont la deuxième édition ne dément pas les qualités de la première, tant pour le graphisme, les illustrations, que pour les textes présentés. L'ordre du jour de cette session mentionne le "rapport d'activité du Conseil synodal". Celui de la CEG en page 25 mentionne le "rapport d'activités de l'EREN". Si ce second titre est exact, et la CEG pense que les lecteurs le comprennent ainsi, la partie "affaire synodale"

devrait être signée par le président du Synode et présenter le travail de son Bureau. La représentativité en serait meilleure. M. Laperrouza continue en donnant quelques petits détails : Annoncer des choses pour 2006, donne envie de les voir : Qu'en est-il des pistes œcuméniques de la COTEC pour 2006? Il faut se défier du "patois de Canaan", mais également du sabir informatique : quel lecteur moyen comprend le paragraphe de la page 15 consacrée à la Commission Internet des Eglises Protestantes romande ? Quant au "Féminin de l'être", il attend sur son banc que le rapport mentionne la campagne de book-crossing ailleurs qu'avec les légendes des photos de la page 31. Le donateur potentiel de l'EREN considérant les camemberts de la page 19 doit se dire que le département "Finances et administration" coûte bien cher, s'il ne corrige pas immédiatement son impression avec le graphique du bas de la page qui montre une administration spartiate à 3,1% ! La présentation des dépenses par département du Conseil synodal est sûrement moins "publigénique" que celle par centres de charges. Pour conclure, les photos sont superbes, malheureusement, on est sûr de s'y reconnaître et d'y reconnaître pratiquement tout le monde. La CEG souhaite que la force de persuasion et l'attractivité de ce rapport fassent que les personnages des photos des éditions prochaines soient très largement renouvelés.

Examen du rapport chapitre par chapitre

Le président passe un à un les points du rapport.

Les points A.1 et A.2 ne suscitent aucun commentaire.

D.1 Extérieur et intérieur

M. Peter Aerne, paroisse de Neuchâtel, désire remercier M. Michel Humbert d'avoir cité l'événement à St-Ursanne de l'adhésion des Eglises suisses à la Charte œcuménique. Il fait remarquer qu'à la page 6 on peut voir une photographie avec Mme Perregaux Allisson qui était la seule femme déléguée des Eglises chrétiennes à cette rencontre. Il termine avec une question : Que faire ou qu'a-t-on fait pour rendre publique cette Charte au niveau des Paroisses ?

M. Michel Humbert, pour le Conseil synodal, précise que l'EREN a pris et continue de prendre le bon train pour l'œcuménisme. Comment le travail fait au niveau européen va-t-il se transmettre aux paroisses ? La COTEC qui est en charge de ce dossier a décidé de travailler au travers des Conseils chrétiens des différentes régions du canton.

Malheureusement, ceux-ci ne sont pas encore tous structurés. A Neuchâtel, par exemple, un Conseil chrétien est en train de naître. Mais la rapidité n'est peut-être pas l'apanage de ce secteur d'activité.

Les points D.2, D.3, D.4 et D.5 ne suscitent aucun commentaire.

D.6 Finance et Administration

Le pasteur François Dubois, Centre cantonal Diaconie et Entraide, a remarqué une erreur dans le chapitre "Personalia" à la page 28 : Le Centre cantonal Diaconie et Entraide est doté de 1,6 postes, or au 31 décembre, il en avait encore 2,6. Cela a déjà été transmis, mais il désire que cette erreur soit formellement corrigée.

Le président passe au vote.

Au vote, le Rapport d'activité du Conseil synodal pour l'année 2005 est accepté.

6. Comptes de l'exercice 2005

- **Information du Conseil synodal concernant les finances de l'EREN**
- **Présentation des comptes 2005 par le Conseil synodal**

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, remarque que la présentation des comptes avec un tel déficit n'est pas agréable, mais cela représente également un travail accompli. Les possibilités de changer ou de réagir sont limitées. Le déficit, plus important que prévu, est dû principalement à une autre attribution des transitoires qui sont devenus de vraies réserves. Le problème principal de la comptabilité se situe au niveau des recettes. Bien que les recettes 2005 soient plus élevées que prévues, elles sont tout de même plus basses qu'en 2004. Lorsqu'on examine les dépenses, on peut voir que le budget a été tenu avec rigueur, ce qui est également la preuve d'un bon travail. Le bilan a une présentation différente avec les chapitres des actifs disponibles à courts et moyens termes et immobilisés, ce qui donne la fortune de l'Eglise. On peut voir aussi l'immobilier à 4,7 millions de francs, alors que la valeur de l'assurance incendie s'élève à 67 millions, mais cette valeur est très théorique. Pour les passifs, on trouve encore le chapitre des transitoires de 1,1 millions sur le bilan au 31 décembre 2004, qui ont été déplacés en 2005 dans le fonds de roulement, utilisé pour couvrir le déficit.

- **Commentaires de la Commission d'examen de la gestion (CEG)**

M. Bertrand Jaquet, Commission d'examen de la gestion, a rencontré MM. Georg Schubert et José Clottu ensemble, ce qui permet de poser des questions et d'avoir les réponses plus rapidement. La CEG tient à relever le bon climat dans lequel cette séance s'est déroulée. La perte 2005 évaluée en février de cette année à 1,7 millions, s'élève, après bouclage des comptes, à 1,4 millions. Une diminution qui ne donne pourtant pas chaud au cœur vu l'importance de la perte, qui représente 15% des dépenses nettes. En d'autres termes : chaque fois que l'on dépense 100 francs, c'est 15 francs de trop ! La perte budgétée était de 371'000 francs, la différence tourne essentiellement autour des points déjà cités par M. Georg Schubert. L'année passée, il aurait fallu proposer le budget avec une perte estimée à 921'000 francs, ce qui aurait été plus clair pour tous. On arrive vers des budgets plus réels, car suite au Synode de février, il a été tenu compte de la diminution des recettes aussi pour les années à venir. En vue des mesures d'assainissements décidées lors des deux derniers Synodes, la CEG invite le Synode à accepter les comptes 2005.

Le président ouvre la discussion pour des remarques ou questions plus générales.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, estime qu'il serait utile d'avoir une vision plus complète encore des biens de l'EREN, en complétant les excellents documents reçus par une évaluation du parc immobilier. Vraisemblablement complétée par l'analyse d'un expert qui pourrait se prononcer au sujet de l'activation de ce patrimoine important. Tel immeuble est-il vendable ou pourrait-il être mieux rentabilisé sans handicaper la tâche de l'Eglise ? La paroisse du Joran a eu connaissance de cures ou salles de paroisse qui ne sont pas, à proprement parler, rentabilisées, mais l'ouï-dire, dans ce domaine est toujours préjudiciable à une analyse froide de la situation. Ces indications ne nécessitent évidemment pas une vaste publication, mais les députés doivent pouvoir y avoir accès.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, rappelle que le Synode de février dernier avait décidé une analyse du parc immobilier. Cette dernière est en cours par un architecte qui a premièrement étudié les terrains et qui évalue actuellement les cures.

Le président procède à l'examen des comptes chapitre par chapitre.

Les points A.1, A.2, D.1, D.2, D.3 et D.4 ne suscitent aucun commentaire.

D.5 Information - Communication

Le pasteur François Dubois, Centre cantonal Diaconie et Entraide, aimerait féliciter pour la maîtrise des comptes, sauf dans ce domaine, notamment la différence entre ce qui est budgété et ce qui est comptabilisé. Il demande plus d'informations sur le point 2. Chargé de l'information et de la communication : traitements et charges, avec un dépassement important de 60'000 francs.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, explique qu'il n'y a plus eu de chargé de la communication pendant une année. Une entreprise a été mandatée pour faire le travail nécessaire car beaucoup de projets étaient en cours. Mandater une entreprise coûte plus cher que de faire le travail. Cela n'a pas une incidence favorable pour la Caisse centrale, mais le résultat est convaincant. Il n'y avait pas encore d'informations suffisantes pour que ces charges puissent figurer dans le budget.

Les points D.6, récapitulation, bilan, annexes, rapport des vérificateurs de comptes, Terre-Nouvelle et la Vie Protestante ne suscitent aucun commentaire.

Renseignements statistiques

Le président, précise que dans l'Est du Val-de-Ruz, il y a eu des mariages et des personnes sont décédées, il y a donc des erreurs dans le tableau.

Comme il n'y a aucune autre remarque ou discussion, **le président** procède au vote.

Au vote, les Comptes et bilan de l'exercice 2005 sont acceptés.

Le président remarque qu'il a fait une erreur, les rapports des Commissions nommées par le Synode, n'auraient pas dû être passés en revue en même temps que le rapport d'activités. Comme il n'y a aucune remarque, il passe au point suivant.

7. Rapport du Conseil synodal concernant les Visions prospectives, quelques pistes

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, introduit ce rapport par une histoire :

Le pasteur Marcel RoCHAT est décédé. Sa mort serait peut-être passée inaperçue s'il n'avait pas été l'avant-dernier pasteur vivant de l'histoire du christianisme dans le monde. Aussi, pour le service funèbre, on a dû faire appel au dernier pasteur vivant de l'Eglise chrétienne : William Bolomey. On est en l'année 2084. William Bolomey est donc, dans cette période de déclin avancé de l'Eglise, le dernier à occuper un poste pastoral. C'est ce qu'a imaginé, en 1984, l'auteur d'un roman, le pasteur et professeur Jean-Marc Chappuis. Il y a donc un peu plus de 20 ans, M. Chappuis imaginait que l'Eglise chrétienne pouvait disparaître.

C'était osé, même si l'on pouvait déjà percevoir quelques bribes d'une certaine décadence du soutien populaire à l'Eglise. Vingt ans plus tard, la question est explicitement posée par certains : l'Eglise est-elle en voie de disparition ? Sommes-nous en train de discuter ou de retarder les conditions de cette disparition, tentant, par des mots, de belles phrases, des semblants de projets, de laisser encore penser qu'une continuation est possible ? L'Eglise est-elle au bout de ses ressources ?

Le Conseil synodal s'est posé ce type de questions. La réponse qu'il aimerait donner aujourd'hui ne relève pas d'un idéalisme, mais d'un constat sur le type de ressources à notre disposition. Si William Bolomey était neuchâtelois, et que, juste à la veille de fermer définitivement les portes de l'EREN, on lui mettait à disposition les ressources actuelles, il disposerait aujourd'hui de huit à neuf millions de francs par année, auxquels il faudrait ajouter quelques millions de francs dont disposent les paroisses pour leur fonctionnement. Un parc immobilier évalué à soixante millions de francs. D'environ soixante-cinq postes de permanents, répartis entre nonante personnes. D'une capacité de travail bénévole difficilement estimable, mais largement reconnue comme une force première dans la réalisation du travail de l'Eglise. D'un soutien populaire du tiers des personnes protestantes et d'un soutien politique qui, même remis en question, constitue un paramètre de l'engagement de l'Eglise.

Et si, à ce même pasteur et à son Eglise en déclin, nous disions que toutes les ressources disponibles aujourd'hui pourraient considérablement diminuer dans ces prochaines années, par exemple passer dans quatre ans à sept millions et cinquante postes. Que ferait William Bolomey ?

Il manquerait singulièrement de foi et d'imagination, si le potentiel des ressources à disposition ne lui permettait pas de croire encore à l'Eglise réformée évangélique du Canton de Neuchâtel.

L'histoire de William Bolomey est un conte, une sorte de reflet imaginaire d'une réalité plus complexe.

Le Conseil synodal n'attendra pas que l'histoire de William Bolomey se réalise pour commencer, ensemble, à rêver d'un projet d'Eglise.

La gravité de la situation, l'urgence des mesures financières à adopter, ne peuvent pas, ne doivent en aucun cas, empêcher le Synode de continuer d'imaginer, de croire en l'Eglise et de donner à sa confiance une forme d'incarnation.

Les visions proposées ne sont pas encore un projet. On est encore dans la dimension de l'imaginaire, du rêve précurseur, des bases qui permettront ensuite à l'Eglise de continuer d'inventer.

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, pour le Conseil synodal, explique que la gravité de la situation financière de l'Eglise suscite des réflexions tant dans les paroisses et Centres cantonaux, qu'auprès des responsables de l'EREN. Plusieurs idées ont été soumises au Conseil synodal, qui les a déjà incluses dans son travail. Cette mobilisation est réjouissante. Les questions soulevées, et surtout les solutions ou leurs esquisses, ont une influence sur la conception même de l'Eglise, sur l'ecclésiologie, ce qui n'est pas sans conséquence. C'est pourquoi le Conseil synodal a souhaité mettre en discussion cinq thématiques qui définiront un cadre au moment de choisir une ou des visions d'Eglise.

La discussion de ce rapport, en particulier autour de la résolution 1, vise à permettre de se positionner sur ces thématiques, de les enrichir de réflexions afin de donner des éléments d'orientation au Conseil synodal. Actuellement, ce dernier élabore des propositions pour augmenter les recettes suite aux décisions de février 2006 (parler d'argent, cotisations hors de la contribution ecclésiastique, utilisation des locaux, création d'entreprises éthiques). Il s'agit donc d'organiser le travail sur ces différents secteurs pour maintenir une cohérence des propositions. C'est

l'objet de la résolution 3 qui prévoit de soumettre au Synode un échéancier, afin de déterminer les étapes et les partenaires de travail. Le Conseil synodal se rallie d'ailleurs à la motion de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs qui demande la création d'un groupe de travail. Les amendements proposés par les députés viendront enrichir la réflexion, les enjeux ecclésiologiques seront alors mis au jour et pourront être discutés.

La discussion du Synode sur ces cinq thématiques présentées va définir un cadre pour permettre au Conseil synodal d'élaborer des projets d'Eglise, donc des conceptions d'Eglise, dans lesquelles les décisions au sujet des finances vont s'inscrire.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, précise que les enjeux présentés dans le rapport ont quelque chose d'un peu abstraits, il ne va pas les lire, mais essayer de discuter de la façon dont ils vont être traités. Le but de ce rapport n'est pas de faire des choix définitifs aujourd'hui.

Dans les mesures qui seront prises ultérieurement, le Conseil synodal reviendra constamment sur ces enjeux et vérifiera avec le Synode que les décisions correspondent bien à ces choix d'Eglise. Le Synode pourra donc les valider ou les remettre en question. Lorsqu'un projet d'Eglise sera évoqué, avec les mesures de changement qui s'imposeront et la discussion sur les mesures concrètes, les enjeux soulignés aujourd'hui prendront des couleurs beaucoup plus faciles à appréhender. C'est aussi au regard du caractère encore un peu abstrait de ce texte, que le Conseil synodal a choisi de le présenter de façon assez courte et forcément simplifiée. S'il propose ce choix, c'est que l'Eglise court le risque, dans l'urgence, de prendre des décisions sans se donner les moyens de mesurer les conséquences sur ce que devient l'Eglise. C'est pourquoi le Conseil synodal se rallie à la proposition de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs qui propose, à la résolution 2, une formulation qui clarifie le statut des décisions d'aujourd'hui. Ce rapport est un peu particulier, car c'est une phase d'avant projet et qui n'appelle pas des décisions synodales sur une direction qu'il faudrait prendre déjà aujourd'hui. Elle laisse ouverte la façon dont le Synode répondra aux enjeux ecclésiologiques soulevés. Dans les Conseils paroissiaux, ce rapport a été examiné, apprécié et critiqué et, ce qui est réjouissant, c'est que plusieurs ont suggéré que la réflexion s'élargisse. Le Conseil synodal accueille cette idée avec plaisir et soulagement.

Le président, propose de voter sur l'entrée en matière, en précisant que le vote se fait sur l'opportunité de parler de ce rapport, et non pas sur son contenu. Avant de procéder au vote, il ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Le pasteur Alexandre Paris, paroisse du Joran, à titre personnel, est heureux de la possibilité de faire de l'ecclésiologie au Synode. L'ecclésiologie étant la modélisation de ce que l'on croit, espère, prie, et de sa conviction. Il est donc étonné, que dans cette réflexion, il n'y ait pas au moins un petit prélude sur la foi, la spiritualité qui anime chacun. Dans le livre des Actes, il est souvent dit que l'Eglise appartient au Seigneur, que c'est l'Esprit-saint qui désire faire l'Eglise, il trouverait important qu'il soit invoqué. L'Eglise ne devrait-elle pas faire une commission de prière, de réveil et de discernement ? Une volonté affichée de chercher ce que le Seigneur veut pour l'EREN. Le pasteur Paris n'a pas de propositions concrètes, mais trouve ce point important.

Le pasteur David Allisson, paroisse La Chaux-de-Fonds, à titre personnel, réagit à cette intervention. Il n'est pas besoin de créer une commission de

prière pour accueillir le Souffle, il dit : "Accueillons le Souffle" ! L'ordre du jour mentionne déjà en bas de page qu'un réseau de personnes, mené par la Communauté Fontaine-Dieu, confie à Dieu dans la prière cette session. Le pasteur Allisson connaît plusieurs personnes ou groupes de personnes qui prient tout au long de la semaine et de l'année pour l'Eglise. Pas besoin de créer une commission de recherche de Souffle.

Le pasteur Pierre de Salis, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, connaît également tout un réseau de personnes qui prient pour l'œcuménisme. Il intervient à propos des sujets relatifs à l'Eglise et l'œcuménisme (page 3 du rapport). Le colloque du ThEF s'est demandé quelle forme vont prendre les modalités d'application de la résolution 149i du Synode de décembre 2005 demandant d'intensifier la collaboration avec les forces chrétiennes du Canton. Mettre au jour les spécificités réformées est très important, mais quelle place reste-il à l'œcuménisme dans ce contexte-là?

Le président précise que l'on ne peut pas parler au nom d'un organe qui n'est pas représenté au Synode. On peut s'exprimer à titre personnel, au nom d'une paroisse ou d'un organe cantonal qui envoie un délégué. Le colloque du ThEF n'est pas représenté formellement au Synode.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, est d'accord de parler de la foi et de l'importance de l'Esprit dans le travail, mais refuse la confusion des niveaux. Il ne faut pas à chaque fois que l'on essaie de définir ce qu'est l'Eglise ou d'ouvrir un débat, on soit empêché de le faire sous prétexte de questions spirituelles. Les questions spirituelles n'empêchent pas la réflexion. Quant au pasteur Bader, il reste convaincu que dans le débat, et même s'il est vif, on recherche la volonté du Seigneur. Concernant l'œcuménisme, les propositions faites dans ce rapport sur les visions sont de clarifier l'identité réformée. Le Conseil synodal plaide pour un œcuménisme éclairé où il est possible de se rencontrer entre partenaires capables de dire leurs spécificités, leurs différences et travailler ensemble. Il ne faut pas voir un antagonisme dans ces déclarations, bien au contraire : le travail sera d'autant plus productif si l'on sait qui l'on est.

Le président passe au vote.

Au vote, l'entrée en matière sur le Rapport du Conseil synodal concernant les Visions prospectives est acceptée.

Le président annonce que les détails de ce rapport seront examinés après la pause de midi.

Il accueille les invités présents :

Eglise Morave : M. Dominik Tröster

Conférence des Eglises romandes : Mme Christine Noyer

Eglise Evangélique Réformée du canton de Vaud : M. Henri Chabloz

Eglise Evangélique Réformée du canton de Fribourg : M. Daniel Roche

Eglise Réformée de France, région Est : M. Joël Geiser

EPER : le pasteur Bernard Du Pasquier.

D'autres invités viendront plus tard pour le culte d'installation du nouveau président du Conseil synodal.

Sont excusés :

Faculté de théologie de Neuchâtel : le professeur Félix Moser

COTEC : M. Antoine Leuenberger

Le pasteur Bernard Du Pasquier, présente l'EPER. En préambule, il est heureux de revenir au Synode de l'Eglise dans laquelle il a été consacré et désire donner un message de reconnaissance, ce qui lui paraît pertinent dans la situation évoquée ce matin. Il est important de prendre conscience du rôle que l'EREN, comme Eglise cantonale, joue au niveau de l'Entraide Suisse et Internationale. Cette année, l'EPER fête son 60^e anniversaire, ce qui permet de regarder le travail accompli avec ses partenaires en Europe et dans le Sud. Travail impossible sans le soutien des Eglises cantonales réformées de Suisse. L'EPER reçoit ses mandats de la FEPS et est active dans 45 pays à hauteur de 55 millions. Chaque franc reçu des Eglises peut être multiplié tantôt par la Confédération, tantôt par la Chaîne du Bonheur. La solidarité protestante joue un rôle important dans celle de Suisse. Il poursuit en donnant des exemples précis de l'aide humanitaire de l'EPER.

A l'issue de la présentation, **le président** annonce que les débats reprendront à 13h30.

Après le repas, **le président** rappelle que l'entrée en matière sur le rapport du Conseil synodal concernant les Visions prospectives a été acceptée. Il propose de passer à l'amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs qui est proposé en amendement supplémentaire comme résolution 1, que le président appellera la résolution 0 afin de faciliter la compréhension et l'ordre des choses !

Le Synode demande au Conseil synodal d'instaurer un processus de réflexion d'Eglise en sollicitant le rapport d'un groupe de travail représentatif des différentes sensibilités ecclésiologiques.

Mme Danièle Rinaldi, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, propose cette nouvelle résolution parce que ce document a suscité dans la paroisse un certain nombre de résistances. Il semblait qu'il manquait des éléments pour discuter valablement de points de vue différents, d'où la proposition d'un groupe de travail où seraient représentées les différentes sensibilités qui pourraient travailler à partir de ce document. La paroisse souhaitait dans un premier temps ne pas entrer en matière. Il y a cependant dans ce rapport beaucoup d'éléments intéressants qui conduisent à la réflexion et qui mériteraient d'être pris en considération plus profondément.

La pasteure Karin Phildius-Barry, paroisse La Chaux-de-Fonds, précise que la paroisse a eu le même désir que celle de l'Entre-deux-Lacs à savoir de ne pas entrer dans le débat de fond dans le cadre du Synode. Afin d'éviter une discussion qui s'enlise, la paroisse propose de supprimer la résolution 1 et de la remplacer par la résolution 0 de l'Entre-deux-Lacs ce qui permettrait de ne pas discuter des heures sur le contenu des questions et de susciter une réflexion en Eglise dans les paroisses.

M. Fred-Eric Jan, paroisse de la Côte, remarque que différents problèmes ont été soulevés. La paroisse, suite à la proposition de la résolution 0, se demande s'il n'est pas plus judicieux de remplacer le rapport d'un groupe de travail par une Commission synodale ainsi directement placée sous la direction du Synode.

Le président demande si la paroisse de l'Entre-deux-Lacs accepte de changer le terme "groupe de travail" par "Commission synodale".

La paroisse de l'Entre-deux-Lacs accepte le changement de la résolution 0 qui devient :

Le Synode demande au Conseil synodal d'instaurer un processus de réflexion d'Eglise en sollicitant le rapport d'une Commission synodale représentative des différentes sensibilités ecclésiologiques.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, trouve qu'il est très positif de constituer un groupe de travail. Par contre, le Conseil synodal n'est pas d'accord de dire que ce groupe doit être représentatif des différentes sensibilités ecclésiologiques. Il n'est pas habituel dans l'Eglise de constituer des groupes de travail avec des étiquettes ecclésiologiques. Il serait acceptable de créer de tels groupes au travers des paroisses, où des personnes qui se sentent porteuses d'une certaine idée y adhèrent, sans que le Synode décide qui devrait en faire partie. Quant à la composition de ce groupe qui pourrait être une Commission synodale, cela ne semble pas impossible, mais n'est pas favorable. Ce travail doit être effectué relativement rapidement et une Commission synodale ralentirait le processus. Le travail de ce groupe nécessitera un mandat clair avec un certain nombre de balises pour que le rapport puisse être utilisé. Le Conseil synodal est peut-être mieux placé pour établir ce type de mandat. Il serait donc plus adéquat stratégiquement que le groupe reçoive un mandat de sa part plutôt que du Synode. Le Centre cantonal Théologie et Formation s'est aussi approché du Conseil synodal pour faire partie de ce genre de groupe de travail. Il serait plus facile d'avoir un groupe de travail mandaté par le Conseil synodal qui puisse être appuyé par des compétences professionnelles du TheF. Le Conseil synodal propose donc une résolution alternative à savoir :

Le Synode demande au Conseil synodal d'instaurer un processus de réflexion d'Eglise en sollicitant le rapport d'un groupe de travail représentatif des paroisses et bénéficiant de l'appui du TheF.

Le Conseil synodal regretterait fortement que la résolution 1 soit supprimée, car, par cette résolution, il donne la parole au Synode. Ce sera donc le temps de faire des propositions et il serait regrettable que le Synode n'utilise pas cette occasion de s'exprimer.

Le président demande à la Paroisse de l'Entre-deux-Lacs si elle retire sa proposition suite à celle faite par le Conseil synodal.

Mme Danièle Rinaldi, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, maintient sa proposition.

M. Armand Kurthh, paroisse La Chaux-de-Fonds, demande si les propositions tiennent lieu de résolutions supplémentaires ou remplacent la résolution 1.

Le président précise qu'il s'agit bien de résolutions supplémentaires.

Le pasteur Joël Pinto, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, ne souhaite pas faire un procès d'intention, mais il pense que sa proposition garantit mieux un certain pluralisme de cette réflexion. A titre personnel, il peut tout à fait se rallier à un groupe représentatif des paroisses pourvu que les personnes participantes à ce groupe représentent une pluralité des grandes lignes maîtresses des visions de l'Eglise.

Le président rappelle que la proposition de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, si elle est acceptée, annule celle du Conseil synodal.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, souhaite s'inscrire en faux contre ce qui vient d'être dit. Jamais dans cette Eglise, il n'a été remis en question la qualité du travail d'un groupe sous prétexte qu'il ne représentait pas une vision théologique assez large.

Au vote, la résolution de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs est clairement refusée.

Le président soumet donc au vote, la résolution supplémentaire du Conseil synodal.

Le Synode demande au Conseil synodal d'instaurer un processus de réflexion d'Eglise en sollicitant le rapport d'un groupe de travail représentatif des paroisses et bénéficiant de l'appui du ThEF.

Au vote, la résolution 0 du Conseil synodal est acceptée.

Le président passe à la résolution 1

Le Synode demande au Conseil synodal d'inclure dans son travail d'élaboration les questions suivantes :

Le pasteur David Allisson, paroisse La Chaux-de-Fonds, se demande, concernant la procédure, s'il s'agit d'amender chaque proposition et de la soumettre au vote du Synode ou est-ce une résolution "boîte aux lettres" ou chaque question est simplement notée puis le tout voté ?

La paroisse souhaitait s'opposer à cette demande par peur de devoir voter chaque proposition.

Le président rappelle qu'il est noté sur le rapport que les députés font des propositions sous forme d'amendements.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, reconnaît le caractère particulier de cette résolution. Cette proposition est rédigée de cette manière pour montrer que le Conseil synodal n'est pas encore dans un processus décisionnel. Il s'agit d'un avant-projet permettant d'évoquer quelques thèmes. Il suggère que le Synode manifeste par un vote son intérêt ou son désintérêt pour un sujet, d'où la notion d'amendements. L'intention est de ramener le débat au Synode.

Le pasteur David Allisson, paroisse La Chaux-de-Fonds, trouve, à titre personnel, que la proposition du pasteur Robert Tolck est très intéressante. Il souhaite pouvoir entendre toutes les propositions avant de voter plutôt que de refuser la résolution 1.

Le président demande au Pasteur Robert Tolck de bien vouloir développer sa proposition :

Afin de valoriser l'acte d'adhésion à l'EREN et, ainsi, de renforcer le lien entre adhésion et devoirs, la qualité de nouveau membre de l'EREN est reconnue et authentifiée par un acte liturgique solennel cantonal comportant, d'une part, une affirmation de foi inspirée du Préambule et de l'article 4 de la Constitution et, de l'autre, les dimensions d'accueil par l'Eglise et d'engagement du nouveau membre, ces dimensions incluant le principe de réciprocité des droits et devoirs selon la Constitution de l'EREN. Cet acte liturgique est célébré pour l'ensemble des nouveaux membres adultes, une fois l'an, en un lieu à déterminer d'année en année ;

il est présidé par un(e) pasteur(e) membre du Conseil synodal. Ces événements d'accueil et d'engagement seront largement publiés afin d'aider tous les membres de l'EREN à prendre clairement conscience des responsabilités qu'implique leur acte d'adhésion. Dans toute la mesure du possible, des contacts personnels seront pris avec les nouveaux membres qui, de façon manifeste, durable et injustifiée, n'auront pas respecté leurs engagements.

Le cas des enfants et des adolescents relève, comme jusqu'ici, de dispositions particulières.

Le pasteur Robert Tolck, paroisse de Neuchâtel, a trouvé que cette proposition de résolution "inachevée" ou plutôt "ouverte" était une chance formidable de parole offerte et il s'étonnerait que le Synode s'achoppe à des questions de procédure. Cette proposition d'amendement vise à valoriser l'adhésion d'un membre à l'EREN. Chose qui aujourd'hui est souvent réduite à une faible mesure administrative dépourvue d'exigence. Cette proposition concerne d'abord les adultes nouvellement domiciliés dans le canton. Puis les adultes demandant à être intégrés dans l'Eglise et enfin les adultes changeant de confession ou de dénomination et faisant acte d'adhésion à l'EREN. L'affirmation de foi proposée ne contredit en rien le principe du pluralisme théologique sur lequel le Conseil synodal insiste fortement. Se reconnaître chrétien réformé évangélique : voilà ce qu'est un membre de l'EREN. L'Eglise étant placée devant une référence externe qui ne lui appartient pas. Référence fondée sur le témoignage biblique et non à la seule conscience des futurs membres. Il est normal qu'elle exprime le contenu de ladite référence. Le pasteur Tolck rappelle l'importance des confessions de foi dans la Réforme. Le Centre ThEF aura ainsi la possibilité de créer une confession de foi renouvelée de l'EREN. S'il est vrai que c'est le membre qui juge de l'opportunité de devenir membre de l'EREN. L'EREN est aussi habilitée à en fixer les conditions.

Les devoirs des membres de l'EREN sont :

- participer à la vie de l'Eglise,
- témoigner de sa foi,
- subvenir au besoin matériel de l'Eglise.

Le pasteur Tolck pense que le sérieux et la solennité avec lesquels l'EREN traitera de l'adhésion des nouveaux membres pourront permettre de clarifier progressivement ses données démographiques officielles, actuellement floues et peu conformes à la réalité. Au bout du compte, l'attribution de postes ministériels pourrait se faire sur de meilleures bases.

Le président passe au vote.

Au vote l'amendement du pasteur Robert Tolck est clairement accepté.

M. Claude Laperrouza, paroisse du Joran, précise qu'à la séance de préparation du Synode il y a eu une espèce de flou et de silence. Tous s'interrogeaient sur ce qui aurait pu être ajouté ou bricolé pour avoir l'air d'apporter une pierre à l'édifice. Finalement, la paroisse attendait la création d'un groupe de travail qui soit ouvert aux propositions. M. Laperrouza propose l'amendement suivant :

Le groupe de travail est en permanence ouvert aux suggestions provenant des paroisses sur des thèmes à aborder.

Il semble **au président** que c'est un amendement à la résolution 2 et non à la 1. Car il ne s'agit pas d'une question.

Mme Nathalie Leuba, paroisse des Hautes Joux, rappelle que la résolution supplémentaire parle d'un groupe de travail représentatif des paroisses. Le lien est donc existant.

M. Jacques Laurent, paroisse de la Côte, trouve les résolutions 1 et 2 inutiles puisqu'en tout temps, les députés au Synode peuvent faire des propositions. Il suggère donc d'aller de l'avant et propose de refuser les résolutions 1 et 2.

M. Fred-Eric Jan, paroisse de la Côte, pense que la question est de savoir où la paroisse doit s'adresser si elle a une question : au groupe de travail, au Conseil synodal ou au Synode ?

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, rappelle qu'un groupe de travail qui se respecte va aller chercher les informations et avis partout, s'il fait bien son travail. Aujourd'hui, le Synode donne des impulsions ! Le Conseil synodal combattra la proposition de M. J. Laurent. Il souhaite, en effet, que le Synode donne une direction et quelques sujets de la même veine que la proposition du pasteur Tolck.

Le président précise que l'amendement de M. Claude Laperrouza n'est pas un amendement à la 1^{re} résolution qui demande des impulsions de la part du Synode pour le groupe de travail.

Le pasteur Jean-Pierre Roth, paroisse du Joran, se demande s'il n'y a pas deux poids, deux mesures. Si des paroisses ont d'autres questions, il faudrait les présenter au Synode. Si ce n'est pas le cas, pourquoi demander que l'on inclue dans cette résolution des propositions ?

Le pasteur Robert Tolck, paroisse de Neuchâtel, exprime son amertume. Il a pris cette proposition de résolution ouverte comme une chance à saisir avant le Synode. Pour lui, les propositions qui ne seront pas proposées pendant le Synode auront effectivement moins de poids. Il incite les députés à exprimer leurs idées.

La pasteure Karin Phildius-Barry, paroisse La Chaux-de-Fonds, rappelle que ce ne sont pas les idées qui manquent, mais bien le temps de préparation qui a été court. Ces sujets méritent d'être traités en profondeur et c'est pour cela que la paroisse avait demandé de refuser cette résolution.

Le président propose de voter la résolution 1 avec l'amendement du pasteur Tolck quitte à revenir avec d'autres propositions.

Le pasteur David Allisson, paroisse La Chaux de Fonds, demande à entendre toutes les idées des députés et souhaite se prononcer après.

Le pasteur Pierre de Salis, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, à titre personnel, propose l'amendement suivant :

Privilégier les projets d'Eglise qui font une place aux enfants et à leurs familles.

Puisqu'une des manières importantes d'assurer la relève de l'Eglise est de suivre les enfants et de les former, inclure dans un projet d'Eglise les familles semble donc être un bon canal de transmission de la foi. Il relève aussi que les adultes ayant eu de bons rapports avec l'Eglise en tant qu'enfants, ont plus de chances d'y revenir d'une manière ou d'une autre.

Ceci même après une coupure, que ceux qui ne l'ont pas connue quand ils étaient enfants.

Au vote l'amendement du pasteur Pierre de Salis est clairement accepté.

Le pasteur David Allisson, paroisse La Chaux-de-Fonds, à titre personnel propose l'amendement suivant :

L'EREN considère l'œcuménisme, non seulement comme une occasion d'affirmer son identité réformée, mais aussi comme un lieu d'ouverture et de solidarité qui marque le lien entre les membres des différentes Eglises chrétiennes qui ensemble sont enfants de Dieu.

Il affirme avoir été frappé, lors de la lecture du rapport, d'une impression dans le chapitre "Eglise et œcuménisme" qui renforçait l'identité réformée. C'est une bonne chose de se connaître pour entrer en dialogue et il croit que la situation des Eglises chrétiennes fait que toutes sont ensemble dans le même bateau. L'Eglise doit se reconnaître dans une identité chrétienne et pas seulement réformée, même si elle garde son importance pour l'EREN.

Au vote, l'amendement du pasteur David Allisson est accepté.

M. Armand Kurth, paroisse La Chaux-de-Fonds, trouve qu'il s'agit plutôt de suggestions que d'amendements. Il rappelle que si une suggestion n'est pas combattue, elle est acceptée sans être mise au vote. Ainsi le Synode gagnera du temps.

Le président reconnaît la pertinence de la deuxième remarque. Il relève toutefois que la résolution demande à être complétée par des amendements.

La pasteure Corinne Cochand-Méan, paroisse du Val-de-Ruz Nord, La Cascade, propose un nouvel amendement :

Encourager la circulation des cultes, animations et projets créés dans les différentes paroisses.

Lors de la préparation du Synode par les trois paroisses du Val-de-Ruz, il a été souligné la possibilité d'encourager la circulation de cultes ou d'animations qui pourraient faire l'objet d'un tournus dans le canton, enrichissant ainsi toute la communauté.

L'amendement des paroisses du Val-de-Ruz n'étant pas combattu est accepté.

Le président propose de voter la résolution avec tous les amendements.

Le Synode demande au Conseil synodal d'inclure dans son travail d'élaboration les questions suivantes :

Afin de valoriser l'acte d'adhésion à l'EREN et, ainsi, de renforcer le lien entre adhésion et devoirs, la qualité de nouveau membre de l'EREN est reconnue et authentifiée par un acte liturgique solennel cantonal comportant, d'une part, une affirmation de foi inspirée du Préambule et de l'article 4 de la Constitution et, de l'autre, les dimensions d'accueil par l'Eglise et d'engagement du nouveau membre, ces dimensions incluant le principe de réciprocité des droits et devoirs selon la Constitution de l'EREN. Cet acte liturgique est célébré pour l'ensemble des nouveaux membres adultes, une fois l'an, en un lieu à déterminer d'année en année ; il est présidé par un(e) pasteur(e) membre du Conseil synodal. Ces

événements d'accueil et d'engagement seront largement publiés afin d'aider tous les membres de l'EREN à prendre clairement conscience des responsabilités qu'implique leur acte d'adhésion. Dans toute la mesure du possible, des contacts personnels seront pris avec les nouveaux membres qui, de façon manifeste, durable et injustifiée, n'auront pas respecté leurs engagements.

Le cas des enfants et des adolescents relève, comme jusqu'ici, de dispositions particulières.

Privilégier les projets d'Eglise qui font une place aux enfants et à leurs familles.

L'EREN considère l'œcuménisme, non seulement comme une occasion d'affirmer son identité réformée, mais aussi comme un lieu d'ouverture et de solidarité qui marque le lien entre les membres des différentes Eglises chrétiennes qui ensemble sont enfants de Dieu.

Au vote, la résolution et les amendements sont acceptés.

Le président passe à la résolution 2 :

Le Synode confie au Conseil synodal le soin de poursuivre la réflexion sur la base des présupposés exposés et des questions proposées par le Synode.

Un amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs propose :

Le Synode confie au Conseil synodal le soin de poursuivre la réflexion sur la base de son premier document, des questions proposées par le Synode et du rapport du groupe de travail.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, se rallie à la proposition de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs qui devient donc la nouvelle résolution amendée. La formulation semble plus sage et plus claire.

La pasteure Karin Phildius-Barry, paroisse La Chaux-de-Fonds, annonce que la paroisse se rallie à cette demande et laisse tomber sa proposition d'amendement.

M. Claude Laperrouza, paroisse du Joran, présente son amendement qui complète la résolution 2 mais ne change pas le sens :

Le groupe de travail est en permanence ouvert aux suggestions provenant des paroisses sur des thèmes à aborder.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, accepte cet amendement malgré une formulation peu heureuse.

Mme Nathalie Leuba, paroisse des Hautes Joux, se demande s'il ne faudrait pas ajouter un délai à cette résolution.

Le Conseil synodal répond par la négative.

Le président propose de voter la résolution 2 amendée comme suit :

Le Synode confie au Conseil synodal le soin de poursuivre la réflexion sur la base de son premier document, des questions proposées par le Synode et

du rapport du groupe de travail. Le groupe de travail est en permanence ouvert aux suggestions provenant des paroisses sur des thèmes à aborder.

La résolution n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution 3:

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter, au Synode de mai 2007, un échéancier de travail.

Celle-ci n'étant pas combattue, elle est acceptée sans question.

Le président propose un vote d'ensemble du rapport et des résolutions qui sont acceptés par une majorité.

8. Mesures d'économies

- Rapport du Conseil synodal concernant les Mesures d'économies II

Mme Monique Vust, pour le Conseil synodal, rappelle qu'en présentant au Synode de décembre 2005 un rapport sur les mesures d'économies, les députés étaient avertis que des mesures complémentaires devaient être proposées. L'aggravation du déficit des comptes 2005 impose d'abaisser les charges le plus rapidement possible. Les économies importantes passent prioritairement par une réduction des postes, les charges salariales représentant plus du 80% du budget.

Dans ce contexte, le Conseil synodal s'est imposé deux contraintes : la solidarité entre permanents et le souci que l'activité paroissiale reste cohérente. Devant la diminution des forces de travail salariées, il faut revoir les activités proposées, déterminer des priorités et adapter le cahier des charges des permanents.

Concernant le souci de la solidarité entre permanents, le Conseil synodal désire que la réduction des postes passe par des décisions personnelles volontaires. La mesure qui génère le plus d'économie est la proposition faite aux permanents, atteignant l'âge de 61 ans entre 2007 et 2010, de prendre une retraite anticipée. Le Conseil synodal est reconnaissant de l'ouverture des permanents à ce sujet et a décidé de mettre à disposition un modeste accompagnement financier de 2500 francs par personne à utiliser selon les besoins : aide au déménagement, supervision, préparation à la retraite, etc.

Le Conseil synodal souhaite néanmoins engager les suffragants actuels après leur consécration, car il regretterait de voir ces forces neuves partir. Il propose que leur taux d'emploi soit fixé à 80% maximum jusqu'à fin 2008.

En 2005, le Synode a décidé de valoriser les salaires par une augmentation de 5% répartie en deux tranches de 2,5%. Le Conseil synodal, conscient qu'il demande un effort aux permanents, souhaite toutefois geler la deuxième tranche jusqu'en 2009.

Le cadre décidé en 2005 prévoyait une réduction de 6 postes cantonaux à définir. Le CS propose aujourd'hui une réduction de 5,5 postes qui touche tous les Centres à l'exception des services généraux.

La situation dans les paroisses et Centres cantonaux est instable, les retraites anticipées et la diminution des postes vont se répartir sur plusieurs années et la situation financière de l'EREN comporte des inconnues majeures. La stabilité du tableau des postes ne peut donc être assurée. Conscient que les difficultés créées par cette situation sont inconfortables, le Conseil synodal rappelle que s'adapter aux possibilités financières est paradoxalement la condition d'une certaine sécurité de l'emploi.

Par les diverses mesures proposées (appel de prêtres dans l'EREN, abandon de la subvention à la Rochelle, etc.) le Conseil synodal poursuit sa recherche d'équilibre entre les possibilités financières offertes et les impératifs de sa mission.

Le président ouvre la discussion de l'entrée en matière.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, fait part de l'opposition de la paroisse à revenir sur une décision prise, il y a peu. Il s'opposera donc au gel des salaires jusqu'en 2009. Ce n'est pas le moment de jouer les pingres avec ceux qui se battent pour faire vivre l'EREN. De plus, l'emprunt semble être une fuite en avant et ne convainc pas la paroisse. Il propose aussi d'agir sur les services généraux en étudiant la possibilité de baisser le temps de travail du responsable des ministères. Au vu de la baisse du nombre de ministres, cela devrait permettre de réduire ce poste.

Le pasteur Alexandre Paris, paroisse du Joran, demande s'il y a possibilité de ré-augmenter son temps de travail si on l'a diminué ? Si la situation déficitaire perdure serait-il possible de répartir l'effort entre les suffragants et les employés ?

Le pasteur François Dubois, Centre cantonal Diaconie et Entraide, remarque que le rapport insiste beaucoup sur les postes. Il semble toutefois que le Conseil synodal préconise des économies plus petites et peut-être plus facilement faisables, mais qui posent aussi problème comme celle concernant la fondation de La Rochelle. Les chantiers de l'Eglise semblent sacrifiés précipitamment et le Centre trouve cela trop rapide et peu opportun.

M. Fred-Eric Jan, paroisse de la Côte, demande concernant la résolution 10 s'il y a un montant d'emprunt maximum fixé, comment le remboursement est prévu et dans quel délai ?

Le pasteur David Allisson, paroisse La Chaux-de-Fonds, est surpris par un élément du rapport concernant la situation financière où il est mentionné que la Caisse centrale a connu une embellie entre l'année 2000 et 2002. Comment peut-on dire cela alors que c'est l'époque du changement de la perception de l'impôt et que le Synode a toujours entendu que le Conseil synodal ne pouvait pas tirer d'enseignements de cette période particulière ?

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, pour le Conseil synodal, répond que les questions liées aux engagements et aux temps partiels avec possibilité d'augmenter son temps de travail dépendront évidemment de la situation et du tableau des postes. Quant à la diminution du poste du responsable des ministères, paradoxalement, le travail effectué ne va pas de paire avec une diminution du temps de travail. En période de fragilisation de travail, le responsable voit le sien augmenter. Quand l'Eglise est en difficulté, le personnel du Faubourg 24 voit son travail augmenter. Ce serait donc une mauvaise idée, combattue par le Conseil synodal, de diminuer ce poste.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, précise que les prêts seront remboursables. Le problème actuel est que dès fin janvier 2007, il manquera en liquide environ 3'200'000 francs pour payer les salaires. Sans cet argent liquide, il faudra déposer le bilan. L'EREN prévoit de vendre des immeubles et des terrains, mais cela prend du temps. L'emprunt sollicité sera remboursable entre 3 et 5 ans avec deux variantes d'intérêts : la première avec 1% d'intérêts de moins que la Banque Cantonale Neuchâteloise et l'autre sans intérêt. La garantie de ce prêt est composée des immeubles

qui sont actuellement hypothéqués pour 4,4 millions de francs et qui ont une valeur incendie de 67 millions.

Lors du changement de perception de l'impôt, l'EREN a récolté, à sa grande surprise, 2 millions de plus. Hormis cette surprise, l'EREN enregistre une diminution réelle de la contribution ecclésiastique de 200'000 francs par année. L'Eglise est donc sur la corde raide d'autant que malgré toutes ces mesures proposées, le Conseil synodal prévoit un déficit budgété à 1 million pour 2008.

M. Schubert comprend bien la proposition d'augmenter malgré tout les salaires. Il suggère que la paroisse du Joran prête les 200'000 francs qui manquent, ainsi l'EREN pourrait tenir.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée sans opposition.

Le président passe à la résolution 1 concernant l'objectif financier :

Le Synode décide d'une économie structurelle d'un million sur les charges salariales au budget 2007

La résolution n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe aux résolutions suivantes concernant la politique du personnel :

Résolution 2

Pour diminuer les postes, le Synode décide de s'appuyer sur des départs volontaires, principalement des retraites anticipées.

Résolution 3

Le Synode décide d'encourager la retraite anticipée dès 61 ans, de permanents occupants des postes au Tableau des postes, jusqu'au 31.12.2009.

Résolution 4

Le Synode fait sienne la politique du Conseil synodal visant à engager, malgré la situation, les six suffragants qui terminent en 2006, à un taux limité jusqu'à fin 2008 au plus tard de 80%, sous réserve des décisions de la Commission de consécration.

Résolution 5

Le Synode attribue aux ministères cantonaux et services généraux au 1^{er} janvier 2008 :

Au Centre cantonal "Théologie Education Formation"	5.3 postes
Au Centre cantonal "Diaconie et Entraide"	1.5 postes
Au Centre cantonal "Aumôneries"	6 postes
Au département Information et Communication	1.7 postes
Aux services généraux et synodaux	3 postes

Il modifie l'annexe 1, chapitre II du Règlement général comme ci-dessous.

Organes	Postes	Champs d'activités
1. Centre cantonal "Théologie Education Formation"	5.30	Comprend les postes chargés de mener une recherche prospective pour mettre en œuvre, au service de l'EREN, le débat théologique, l'éducation chrétienne et la formation, y compris l'Aumônerie des étudiants et l'Aumônerie dans les établissements spécialisés.
2. Centre cantonal "Diaconie et Entraide"	1.50	Réunit le Centre social protestant et Terre Nouvelle.
3. Centre cantonal "Aumôneries"	6.00	Réunit les aumôneries des Hôpitaux de soins physiques (Neuchâtel, La Béroche, Couvet, Landeyeux, Le Locle, La Chaux-de-Fonds, La Chrysalide) et de soins psychiques (Perreux et Préfargier) et de la Rochelle, l'Aumônerie des établissements de détention et l'Aumônerie des sourds et malentendants.
4. Information et communication	1.70	Comprend les activités du chargé de la communication et d'information, de la rédaction de la VP, des émissions Passerelles.
5. Services généraux et synodaux	3.00	Concerne les postes du président du Conseil synodal, du secrétaire général et du responsable cantonal des ministères.

Résolution 6

Le Synode charge le Conseil synodal, dès le Synode de juin 2006 et pour l'année 2007, de ne pas mettre au concours les postes qui dépasseraient le cadre suivant :

Paroisses	Tableau 2005	Dotation maximale 2007
Neuchâtel	8.5	8
Entre-deux-Lacs	5.5	5.25
La Côte	2.25	2.25
La BARC	3.25	3
Le Joran	5.5	5.25
Val-de-Travers	5	4.75
La Cascade	2	2
Est du Val-de-Ruz	1.75	1.5
Val-de-Ruz Ouest	1.5	1.5
Hautes Joux	5	4.75
La Chaux-de-Fonds	9.25	8.75
Langue allemande	0.5	0.5
Paroisses	50	47.5

Résolution 7

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter, en juin 2007, un cadre définissant les possibles mises au concours pour l'année 2008.

Toutes ces résolutions sont acceptées sans oppositions ni questions.

La résolution 8 comprend un amendement de la paroisse du Val-de-Travers :

Le Synode décide de reporter au budget 2008 (et non 2009) la deuxième partie de l'augmentation des salaires prévue pour 2007.

Sœur Odette Piazzini, paroisse du Val-de-Travers, rappelle que le rapport du Conseil synodal précise que cette augmentation de salaires compense une perte réelle au cours des dernières années. Il s'agit donc d'un rattrapage et le montant de l'économie est de 95'000 francs pour 2007. Les efforts demandés touchent particulièrement les ministres : efforts financiers, surcharge de travail, réductions de poste, nouvelles répartitions des tâches, etc. Toutes ces considérations font penser à la paroisse qu'un nouveau report d'une année n'est pas équitable.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, s'oppose à cet amendement puisqu'il y a clairement un manque de liquidité et que l'économie faite pour une année est de 190'000 francs. Il est important de penser qu'il ne s'agit pas d'une suppression mais bien d'un report d'augmentation. Ceci afin d'avoir le temps de chercher de l'argent, de vendre des immeubles, etc.

Au vote, l'amendement de la paroisse du Val-de-Travers est refusé.

Le président passe à la résolution 8 concernant les autres économies :

Le Synode décide de reporter au budget 2009 la deuxième partie de l'augmentation des salaires prévue pour 2007.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, s'oppose à cette résolution. Les conditions cadres, lors de l'acceptation de cette augmentation, étaient connues. La paroisse ne trouve pas qu'il est de son devoir de jouer les girouettes et refuse la résolution 8.

M. Armand Kurth, paroisse La Chaux-de-Fonds, à titre personnel, rappelle que depuis l'acceptation de cette augmentation, la situation financière de l'EREN s'est péjorée. La résolution 1 qui demandait une réduction structurelle des dépenses d'un million a été acceptée sans opposition. De plus, le Conseil synodal demande aux membres de l'EREN de consentir à des prêts. La situation est gênante si on demande aux laïcs de consentir à des prêts pour augmenter des salaires. Il votera donc la résolution 8 telle que présentée.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, précise que ces augmentations de salaires ne sont pas des économies structurelles puisqu'elles sont temporaires sur deux ans. Cela n'a donc pas de lien avec la résolution 1.

Le pasteur Christophe Kocher, paroisse de Neuchâtel, à titre personnel, rend attentif au fait que lors de l'assemblée des employés de l'EREN, il y a eu une proposition qui visait à accorder l'augmentation prévue mais que les ministres étaient tenus de laisser cet argent à l'EREN pour une période de deux ans comme mesure de solidarité.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, trouvait également cette proposition intéressante, mais pas pour les ministres qui devraient payer des impôts sur une augmentation dont ils ne bénéficieraient pas, entraînant en fait, une diminution de salaire.

Le pasteur David Allisson, paroisse La Chaux-de-Fonds, ne se sent pas à l'aise, en tant que ministre. Il a l'impression de marchander son salaire et préfère s'abstenir de voter. Il est reconnaissant au Conseil synodal de ne pas faire de proposition de dons volontaires obligatoires !

Au vote, la résolution 8 est clairement acceptée.

La résolution 9

Le Synode prend acte de la suppression de la subvention allouée à la Fondation de la Rochelle pour le budget 2007.

Elle comprend un amendement du Centre Cantonal Diaconie et Entraide qui propose :

Le Synode prend acte de la suppression de la subvention allouée à la Fondation de la Rochelle pour le budget 2007 sous réserve de son intégration à l'hôpital cantonal multisite en soins psychiques (EPM) au 1^{er} janvier 2007.

Le pasteur François Dubois, Centre cantonal Diaconie et Entraide, estime qu'il y a une contradiction entre le rapport et la résolution. Les mots "en principe" du rapport relativisent l'entrée en vigueur de cette intégration, mais cette incertitude n'apparaît plus dans la résolution et il est difficile d'être certain que cela sera effectif dès janvier 2007. Or, un budget se fait à l'avance d'où la proposition du Centre cantonal.

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, pour le Conseil synodal, souligne que La Rochelle a fait partie des Chantiers de l'Eglise et sera sans doute reprise par l'Etat. Le Conseil synodal admet le "en principe", mais il préfère se laisser la possibilité de renégocier avec La Rochelle si d'aventure, l'intégration ne se faisait pas. Le Conseil synodal veut maintenir une aumônerie, mais ne pense pas la maintenir à 50%.

L'amendement est accepté et devient la nouvelle résolution 9.

Au vote, la résolution amendée est acceptée.

Le président passe à la résolution 10 :

Le Synode autorise le Conseil synodal à procéder à un appel de prêts auprès des membres de l'EREN, des paroisses et des Eglises protestantes de Suisse.

M. Bertrand Jaquet, paroisse de la Côte, à titre personnel, demande s'il n'est pas souhaitable de faire une échéance unique à cinq ans plutôt qu'une à trois ans et l'autre à cinq ans? L'EREN a-t-elle les moyens de rembourser à trois ans ?

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, propose deux échéances afin de laisser aux personnes membres de l'EREN une certaine marge de manœuvre pour la planification de leur budget. Il s'agit aussi de l'échéance qui permet de vendre des immeubles afin de rembourser ces prêts.

La résolution 10 n'étant pas combattue, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution supplémentaire 11 proposée par le Conseil synodal :

Le Synode accepte un budget global de 50'000 francs, portant sur la période 2006 à 2010, pour financer les mesures d'accompagnement des retraites anticipées, avec une limite individuelle de 2'500 francs.

La résolution 11 n'étant pas combattue, elle est acceptée.

Au vote, l'ensemble des rapports et les résolutions sont acceptés.

Le président passe à la suite du point 8

Rapport du Conseil du Fonds de garantie concernant la modification du règlement du Fonds

Le pasteur Francis Berthoud, pour la Commission du Fonds de garantie, affirme que le rapport annexé nécessite peu de compléments d'explications. Il rappelle qu'au début des années 80, le deuxième pilier des employés de l'EREN était assumé par la Caisse de retraite pastorale à l'équilibre financier chancelant puisque le nombre des pensionnés était plus élevé que le nombre des actifs. Pendant plusieurs années l'EREN a ainsi été contrainte à verser plusieurs centaines de milliers de francs pour assainir le bilan de la Caisse de retraite pastorale. Après négociations, un transfert a été effectué vers la Caisse de l'Etat. Transfert qui a engendré deux surprises : le capital de la Caisse de retraite pastorale permettait de faire prendre en charge par la Caisse de pension de l'Etat le montant des prestations versées à chaque assuré et d'assurer leur indexation au coût de la vie. En contre-partie, l'employeur EREN devait souscrire à des obligations à l'égard de la Caisse de pension de l'Etat qui, à terme, pouvaient constituer une charge excessive pour la Caisse centrale, notamment si l'EREN était contrainte de réduire de façon importante le nombre de ses employés.

Les autorités de l'EREN de l'époque ont décidé simultanément le transfert à la Caisse de pension avec les obligations qu'il impliquait et la création d'un Fonds de Garantie de ces obligations; ce Fonds étant alimenté par la différence entre les cotisations "employeur" à verser à la Caisse de pension et la totalité des charges induites précédemment par la Caisse pastorale. L'EREN a donc renoncé, à ce moment, à alléger son budget de plusieurs centaines de milliers de francs. Ce Fonds a été créé sous forme de Fondation indépendante de l'EREN. Il ne peut être sollicité que pour des dépenses en lien avec la prévoyance professionnelle.

Les récentes modifications de la loi sur la Caisse de pension ont allégé les obligations prévues au départ, ce qui permet aujourd'hui de proposer un article 9, en disposition transitoire, qui rend possible, sans charge supplémentaire pour la Caisse centrale, de proposer les retraites anticipées décidées dans les mesures d'économie. Quant à l'avenir, il convient d'attendre la nouvelle révision de la loi en cours pour connaître les obligations qui seront faites aux employeurs et que devrait assumer le Fonds de garantie.

M. Fred-Eric Jan, paroisse de la Côte, prend acte de la disposition transitoire et demande s'il ne faut pas, de ce fait, y inclure une date buttoir.

Le pasteur Francis Berthoud, pour la Commission du Fonds de garantie, répond qu'il ne s'agit pas de la modification d'un article de la Fondation mais d'une modification du règlement dont le Synode est maître. La demande proposée est claire : "la disposition est applicable pour autant que le capital du Fonds ne soit pas inférieur d'un million à son montant au 31

décembre 2005". Des projections ont été effectuées et M. Berthoud a bon espoir que la baisse du Fonds n'atteindra pas ce million.

M. Bertrand Jaquet, paroisse de la Côte, demande de quoi est constitué ce Fonds?

Le pasteur Francis Berthoud, pour la Commission du Fonds de garantie, répond que le capital actuel est d'environ 6 millions qui devrait pouvoir rapporter environ 3 à 4%. Après le retrait prévu pour les retraites anticipées, le Fonds arrivera à environ 5 millions et ne devrait plus être utilisé, à moins de revenir devant le Synode. M. Berthoud ne le souhaite pas avant de connaître la nouvelle loi et ses implications. Le règlement prévoit que le Fonds peut prêter à l'EREN, sous forme hypothécaire. Actuellement, plus de la moitié du capital est prêté de cette façon.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée.

Résolution

Conformément à l'art. 7 et pour permettre au Conseil synodal de disposer des moyens d'offrir plus largement des anticipations de retraite, le Synode ratifie la proposition de compléter le règlement du Fonds de Garantie par un article 9 dont le texte est le suivant :

Article 9 (disposition transitoire)

En dérogation de la lettre d) de l'art. 2, le Conseil de Fondation est autorisé à accorder, sur proposition du Conseil Synodal, plusieurs annuités d'indemnités permettant l'anticipation de la retraite. Cette disposition est applicable pour autant que le capital du Fonds ne soit pas inférieur d'un million à son montant au 31 décembre 2005.

Au vote, le rapport et les résolutions sont acceptés.

Le président passe au point suivant.

9. Motion de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs :

Le Synode demande au Conseil Synodal d'étudier les modalités d'une application des art. 4 et 5 de la Constitution, ainsi que des art. 1, 2, 3 et 4 du RG, selon les pistes suggérées par le document de réflexion en vue de l'amélioration de la situation financière de l'EREN rédigé par la paroisse de l'Entre-deux-Lacs et de présenter un rapport décisionnel pour le Synode de décembre 2006.

Le pasteur Joël Pinto, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, explique que cette motion est née du désir de la paroisse de réfléchir à l'impact que les mesures d'économie proposées par le Conseil synodal auraient sur la population. Mesures qui visent essentiellement à assainir les finances par la suppression des postes de travail ou des départs à la retraite anticipée. La paroisse souhaite que les personnes qui ne payent pas leur contribution ecclésiastique ou qui ne se déclarent plus membres de l'EREN comprennent que plus rien ne va de soi. La Constitution affirme que subvenir aux besoins matériels de l'Eglise fait partie des devoirs de ses membres. La question s'impose donc de savoir qui est membre de l'EREN. La paroisse est décidée à mettre de l'ordre dans ses fichiers et souhaite demander aux membres inscrits s'ils désirent rester ou non, membres de l'EREN. Il est certain qu'un certain nombre demandera à ne plus être considéré comme membre. Le statut de membre de l'Eglise n'est pas un acte

purement sociologique. Les membres de l'EREN se reconnaissant "chrétiens" et "réformés" ont des droits et des devoirs.

Seul un ensemble de mesures peut contribuer à augmenter les recettes :

- un contrôle du fichier paroissial,
- des décisions administratives crédibles, (un non-membre ne devrait-il pas se voir facturer tout acte ecclésiastique ?),
- re-motiver les paroissiens engagés en leur proposant, par exemple, de donner le 1% de leur salaire brut, en plus de la contribution ecclésiastique. Une lettre pourrait être envoyée aux membres inscrits au fichier de paroisse et non sur la feuille d'impôt afin qu'ils se déterminent clairement.

Concrètement, en cas de contradiction entre le fichier paroissial et la déclaration de revenus, une lettre (ou une visite) devrait être envoyée aux membres inscrits au fichier de paroisse afin qu'ils déterminent clairement en sachant qu'en renonçant à leurs devoirs ils renoncent également à leurs droits en tant que membres de l'EREN.

L'article 231 du Règlement général suppose que les demandeurs d'actes ecclésiastiques sont membres d'une paroisse. Un dépliant avec une information claire sur le coût des services devrait pouvoir leur être distribué. C'est pour toutes ces raisons que la paroisse de l'Entre-deux-Lacs propose cette motion.

Le pasteur François Dubois, Centre cantonal Diaconie et Entraide, à titre personnel, salue l'intention de la paroisse et remarque qu'il s'agit d'une répétition de ce qui a été décidé au Synode de février 2005. Il craint que le fait de passer par des règlements et la Constitution ne fasse encore plus fuir les contribuables de l'EREN. Il rappelle que si l'Etat ne rend pas la contribution ecclésiastique obligatoire, c'est parce que l'Eglise, lors de la fusion de l'Eglise d'Etat et de l'Eglise indépendante, a négocié sa séparation de l'Etat. Une dégradation financière rapide s'en est suivie et lorsque dans les années 60, il a été demandé à la population de revenir à une contribution obligatoire, cela a été balayé par le peuple. Ces faits font partie de l'héritage de l'Eglise et M. Dubois trouve dommage de ne pas les intégrer à la motion.

Mme Marie-Henriette Zweiacker, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, à titre personnel, souhaiterait responsabiliser les membres d'une Eglise, ce qui n'est pas forcément tenir compte de l'avis du peuple. Lorsque la problématique de la contribution ecclésiastique a été abordée, plusieurs membres du Conseil paroissial ont admis ne pas la payer puisqu'ils avaient accepté de donner du temps et de prendre des charges en devenant Conseiller de paroisse. Réaliser que si l'Eglise n'est faite que de bénévoles, elle ne peut pas vivre et dans un autre temps, si elle déborde d'argent et n'a pas de bénévoles, elle est tout autant morte. C'est cette complémentarité qui a poussé la paroisse à demander de responsabiliser les membres de l'Eglise.

M. Armand Kurth, paroisse La Chaux-de-Fonds, se pose deux questions pratiques. Une bonne partie des personnes déclarées protestantes ne paie qu'une partie de leur contribution ecclésiastique; or la motion n'en parle pas. Il voit aussi un problème qui pourrait se poser, notamment lors des services funèbres. Si la personne décédée ne payait pas sa contribution ecclésiastique, on peut admettre que le service devrait être payant or que se passe-t-il si les descendants paient leur contribution ? Devraient-ils payer le service funèbre ou non; il semble qu'il y ait une injustice.

Le pasteur David Allisson, paroisse La Chaux-de-Fonds, à titre personnel, trouve ce rapport intéressant comme piste de réflexion et souhaiterait pouvoir prendre en compte ce travail fait par la paroisse de l'Entre-deux-

Lacs. Le Synode de 2005 invitait les paroisses à oser parler d'argent et il remarque que cela a été mis en œuvre. Il acceptera cette motion parce qu'elle suggère des pistes de réflexions intéressantes et non pas parce qu'il est d'accord avec tous les éléments du texte accompagnateur. Un élément parmi d'autres lui pose problème. A savoir, la manière de responsabiliser les gens sur la question de l'argent. Il souligne le fait qu'il s'agit principalement de la question du salaire des pasteurs alors que pour la paroisse de La Chaux-de-Fonds, gros propriétaire immobilier, ce sont ses bâtiments qui grèvent le budget.

M. Bertrand Jaquet, paroisse de la Côte, à titre personnel, relit les articles 4 et 5 de la Constitution et propose que le Conseil synodal implique dans son rapport ces articles-là.

Le pasteur Rémy Willemin, Centre cantonal Aumôneries, à titre personnel, suggère de s'enrichir aussi des expériences qui viennent d'ailleurs et propose aux invités de venir parler de leurs expériences.

Le président souhaitait donner la parole à M. Daniel Roche de l'Eglise fribourgeoise mais pas pendant les débats.

Le pasteur Christophe Kocher, paroisse de Neuchâtel, propose de différer l'acceptation ou non de cette motion. Le rapport contient plusieurs éléments faux ou polémiques et le sujet mérite d'être travaillé. De plus il est très attaché à la notion de la gratuité de l'Evangile. Il ne souhaite pas entrer en matière.

Le pasteur Pascal Wurz, paroisse des Hautes Joux, trouve que ce débat devrait être traité par le groupe de travail proposé au point 7. De plus, si on lie la motion au point 7, il lui semble qu'il y a un problème de délai.

Le président rappelle qu'il est évident que chaque paroisse a la liberté de proposer des points au groupe de travail. Il est possible d'intégrer cette motion au rapport sur les visions prospectives.

M. Armand Kurth, paroisse La Chaux-de-Fonds, trouverait sage de se rallier à la proposition du président plutôt que de prendre le risque de voir cette motion refusée.

Mme Danièle Rinaldi, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, admet que des éléments se retrouvent dans les points discutés précédemment, mais cette motion a tout lieu d'être liée aux mesures d'économies. Car en parlant budget, le Synode parle de restrictions, diminutions, etc. mais jamais de recettes. Un des buts de cette motion est de trouver des recettes. La paroisse tient à avoir encore une Eglise dans deux ans. Quand tout sera vendu et que les postes auront été supprimés quelle alternative restera-t-il ? Elle rappelle qu'il ne s'agit pas d'un rapport, mais de réflexions de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs et que les députés sont appelés à accepter ou non une demande d'étude.

Le pasteur David Allisson, paroisse La Chaux-de-Fonds, précise qu'il est très intéressé par la question: "Quelle Eglise voulons-nous ? ou quelle Eglise voulons-nous être ?", qui se dégage de cette proposition. Il lui semble que la réflexion proposée va amener le Synode à un débat d'idées sur l'argent, mais aussi sur le statut de membre. Les alternatives proposées laissent envisager au Synode un relèvement des recettes mais aussi un re-dimensionnement radical du statut de membre.

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, pour le Conseil synodal, propose un amendement à la motion :

Le Synode demande au Conseil synodal d'étudier les modalités d'une application des art. 4 et 5 de la Constitution, ainsi que des art. 1, 2, 3 et 4 du Règlement général, et de présenter un rapport décisionnel pour le Synode de juin 2007.

Ceci dans l'idée d'utiliser la proposition de l'Entre-deux-Lacs sans y être lié totalement et de l'intégrer dans les autres réflexions du Conseil synodal afin de garder une certaine cohérence.

Le pasteur Guillaume Ndam, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, accepte la proposition du Conseil synodal en précisant que la paroisse attend des propositions de recettes et pas seulement de diminutions.

Au vote, la motion amendée est acceptée. Elle a la teneur suivante :

Le Synode demande au Conseil synodal d'étudier les modalités d'une application des art. 4 et 5 de la Constitution, ainsi que des art. 1, 2, 3 et 4 du Règlement général, et de présenter un rapport décisionnel pour le Synode de juin 2007.

10. Rapport du Conseil synodal concernant Le Louverain

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, annonce que du point de vue du Conseil synodal, le Synode se trouve devant une étape importante, puisqu'il s'agit de donner au Louverain un nouvel habit juridique qui aura des conséquences pour la suite. La chaudière doit être remplacée et si le Synode reporte une fois de plus ce dossier, c'est la Caisse centrale qui devra prendre en charge ces frais. Le rapport présenté est motivé par plusieurs points. Le Louverain a toujours été géré comme une paroisse avec un collège responsable du contenu. Il est cependant impossible de gérer un hôtel comme une paroisse. Les chemins de décisions sont trop longs et les structures trop compliquées pour réagir aux besoins d'une maison d'accueil. Le Louverain est une petite entité pour un hôtel et l'idée d'y intégrer des places d'apprentissage pour personnes handicapées permettrait de développer un autre pilier de financement pour les charges fixes. Le rapport mentionne quelques partenariats qui pourraient être finalisés, sous réserve de l'acceptation de ce projet. Actuellement l'EREN est propriétaire du Louverain et responsable du bâtiment et des charges qui y sont liées. Le Synode décide des grandes lignes de la politique d'exploitation. Le Conseil synodal met en pratique les décisions du Synode en mandatant le Collège du Louverain pour finaliser les décisions. Le Conseil synodal propose un autre rôle pour l'EREN; celui de devenir actionnaire majoritaire. La S.A. Louverain deviendrait propriétaire du bâtiment et serait responsable de son entretien et de son exploitation. Aujourd'hui, l'EREN soutient le Louverain par un montant de 180'000 francs par an. Il est proposé un financement transitoire entre aujourd'hui et 2010 en continuant de verser la subvention prévue pour permettre de bien démarrer le projet. L'EREN payerait les prestations fournies par la S.A. à l'Eglise. C'est une nouvelle voie qui est proposée afin de permettre à l'Eglise de continuer à utiliser le Louverain. Si le Synode décide de se désengager, il faut être conscient que ce bâtiment est difficilement vendable. On calcule la valeur d'un bâtiment selon un rendement possible et s'il n'est pas trouvé d'acheteur, il faudra

envisager de démolir, ce qui coûterait aussi très cher. C'est pourquoi le Conseil synodal propose d'accepter ce rapport.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Le pasteur François Dubois, Centre cantonal Diaconie et Entraide, à titre personnel, salue le gros travail effectué pour ce rapport. Il relève que le seul changement de statut juridique permettra d'obtenir des soutiens financiers qu'il ne pourrait pas obtenir sinon. Ce qui est extrêmement positif de même que la possibilité d'élargissement à d'autres partenariats tels que l'Assurance invalidité (AI). Il invite le Synode à soutenir ce rapport et les résolutions.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, se dit réjouit de la créativité de ce rapport qui, malgré des difficultés économiques continue de proposer des activités en rapport avec l'éthique de l'Eglise. Il encourage les paroisses à continuer d'user de cette résidence comme étant la leur.

Le pasteur David Allisson, paroisse La Chaux-de-Fonds, ne croit pas aux propositions de ce rapport sur la manière d'exploiter le Louverain et sur la manière dont l'EREN y reste engagée financièrement. Il défendra un amendement demandant le désengagement de l'EREN du Louverain.

M. Fred-Eric Jan, paroisse de la Côte, soutiendra le projet proposé par le Conseil synodal.

La pasteure Martine Matthey, paroisse du Val-de-Travers, précise que les résolutions proposées ont été refusées par la majorité des membres du Conseil de paroisse. Le montant dégagé jusqu'en 2010, à savoir 700'000 francs, semble disproportionné face à la situation financière actuelle de l'EREN. Les dimensions et son emplacement ne répondent pas aux besoins de l'Eglise. Tous les efforts reconnus et louables entrepris jusqu'ici ne permettent pas à l'EREN d'en diminuer les coûts et il ne paraît pas raisonnable dans la situation actuelle de continuer à dépenser de l'argent pour ce lieu. Bon nombre de personnes ne comprendraient pas cette dépense.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée.

Le président passe à l'amendement des paroisses du Val-de-Travers et La Chaux-de-Fonds qui se présente sous forme de résolution qui remplacerait les 7 résolutions :

Le Synode décide que l'EREN se désengage du Louverain de manière à mettre en vente le bâtiment du Louverain dès le 1^{er} janvier 2007, avec droit de préemption à une association qui serait créée dans le but de faire vivre Le Louverain dans l'objectif de poursuivre l'orientation de base du Louverain comme lieu de rencontre et d'activités.

Le pasteur David Allisson, paroisse La Chaux-de-Fonds, propose cet amendement car il n'est pas satisfait du rapport. Ce dernier ne présente pas de plan de financement intégrant l'exploitation du Louverain. Les prêtres LIM sont menacés par la manière dont la Confédération envisage l'aide aux régions périphériques. Le désengagement évoqué pour 2010 n'en est pas vraiment un puisque l'EREN reste actionnaire majoritaire et qu'elle s'engage à acheter des services au Louverain. Le centre n'est pas viable financièrement de manière autonome. Et ne compter que sur les activités de l'Eglise pour le faire vivre est utopique. La paroisse doute que les activités AI apportent les fonds nécessaires. Selon elle, si une étude de

faisabilité avait été faite, le Conseil synodal proposerait un désengagement. De plus proposer de continuer à financer un bâtiment alors que dans un même temps le Conseil synodal propose de réduire les postes semble disproportionné. La paroisse propose d'arrêter là les frais. Consciente toutefois que de nombreuses personnes éprouvent un attachement réel au Louverain, elle enjoint ces personnes à prouver leur attachement en s'engageant concrètement dans ce projet en créant par exemple, une association qui prendrait en charge le Louverain.

Le président rappelle qu'il s'agit d'une seule résolution qui remplacerait et annulerait les résolutions proposées par le Conseil synodal.

La pasteure Karin Phildius-Barry, paroisse La Chaux-de-Fonds, à titre personnel, ne comprend pas qu'on puisse vouloir maintenir cette institution qui est un véritable "gouffre à fric" alors qu'on se sépare de 10 personnes remplies de richesses en les poussant à la retraite. Elle demande si dans la crise financière actuelle, il n'y a pas de meilleurs choix à faire que de maintenir le Louverain.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, répond qu'il est évident qu'il s'oppose à la proposition des paroisses de La Chaux-de-Fonds et du Val-de-Travers et demande qui trouver comme acheteur potentiel en si peu de temps. De plus, vendre ce bâtiment sous conditions est impossible! Il termine en rappelant qu'il y a également des employés au Louverain.

Le pasteur Christophe Kocher, paroisse de Neuchâtel, s'oppose à cet amendement qui charge le Conseil synodal de trouver dans un délai impossible un acheteur, et que l'on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre !

Le pasteur Pierre de Salis, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, rappelle qu'il est impossible pour le Conseil synodal de savoir si le Louverain est vendable ou non sans avoir réalisé de démarches auprès d'acheteurs potentiels et sans avoir articulé de prix. Une complication supplémentaire vient du fait qu'il y a une impossibilité d'agrandir le bâtiment en raison du droit administratif cantonal.

Le pasteur David Allisson, paroisse La Chaux-de-Fonds, souligne le fait que l'amendement n'impose pas une condition lourde si une association se créait, elle pourrait le vendre dès 2007 à un acheteur.

M. Luc Dapples, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, à titre personnel, rappelle que les discussions avec les différents partenaires n'ont pas été menées à bien ceci afin de ne pas mettre le Synode devant un fait accompli! Concernant l'aspect des coûts, depuis 2004 le Louverain tourne avec une réduction de 1,5 postes et les mêmes prestations. Actuellement il occupe 7 postes. La proposition de garantie jusqu'en 2010 doit permettre à la S.A de fonctionner et cela ne change rien à la décision prise au Synode de 2005 de garantir la subvention jusqu'en 2010.

Au vote, l'amendement est rejeté par 26 voix contre 17 et 7 abstentions

Vu l'heure avancée, **le président** annonce la fin des débats. Il invite les députés à se rendre à la collégiale de Valangin pour le culte d'installation du nouveau président du Conseil synodal. Il annonce qu'une séance de relevée aura lieu **mercredi 13 septembre 2006 à 18h00**.

Le président clôt la séance, il est 17h15.

Les secrétaires :

Florence Droz Sandrine Minguely

Le président :

Phil Baker